



**COMMISSION DE GESTION**

**DU**

**POUVOIR JUDICIAIRE**

**COMPTE RENDU**

**DE L'ACTIVITE DES TRIBUNAUX**

**EN 1993**

\* \* \*

\*

mars 1994

# TABLE DES MATIERES

	Introduction .....	III
<b>1.</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>1</b>
1.1.	<b>LES EFFECTIFS DU POUVOIR JUDICIAIRE</b> .....	<b>1</b>
1.1.1.	<i>Les magistrats</i> .....	<b>1</b>
1.1.1.1.	<i>Les magistrats de carrière</i> .....	<b>1</b>
1.1.1.2.	<i>Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)</i> .....	<b>1</b>
1.1.1.3.	<i>Les juges prud'hommes</i> .....	<b>1</b>
1.1.2.	<i>Les collaborateurs</i> .....	<b>2</b>
1.1.3.	<i>Les avocats</i> .....	<b>3</b>
1.2.	<b>LE BUDGET</b> .....	<b>4</b>
1.2.1.	<i>Le budget de fonctionnement</i> .....	<b>4</b>
1.2.1.1.	<i>Les charges</i> .....	<b>4</b>
1.2.1.2.	<i>Les revenus</i> .....	<b>4</b>
1.2.1.3.	<i>Commentaire</i> .....	<b>4</b>
1.2.2.	<i>Le budget d'investissement</i> .....	<b>4</b>
1.3.	<b>ACTIVITÉS DES SERVICES CENTRAUX</b> .....	<b>6</b>
1.3.1.	<i>Le projet Informatique JUDICIAIRE GÉNEVOIS (I-JUGE)</i> .....	<b>6</b>
1.3.2.	<i>Les caisses et comptabilités</i> .....	<b>7</b>
1.3.3.	<i>L'assistance juridique</i> .....	<b>7</b>
1.3.4.	<i>La documentation juridique et les bibliothèques</i> .....	<b>7</b>
1.3.5.	<i>Les pièces à conviction</i> .....	<b>7</b>
1.3.6.	<i>Les photocopies</i> .....	<b>7</b>
<b>2.</b>	<b>ACTIVITÉS DES JURIDICTIONS</b> .....	<b>1</b>
2.1.	<b>APPROCHE GLOBALE - CIVIL, PÉNAL, ADMINISTRATIF</b> .....	<b>1</b>
2.1.1.	<i>Statistique annuelle 1993 de l'activité des tribunaux</i> .....	<b>1</b>
2.1.2.	<i>Statistiques globales du domaine pénal</i> .....	<b>1</b>
2.1.3.	<i>Statistiques globales du domaine civil</i> .....	<b>1</b>
2.1.4.	<i>Statistiques globales du domaine administratif</i> .....	<b>1</b>
2.1.5.	<i>Statistiques globales divers et assistance juridique</i> .....	<b>1</b>
2.2.	<b>APPROCHE PAR JURIDICTION</b> .....	<b>1</b>
2.2.1.	<i>La Cour de justice</i> .....	<b>1</b>
2.2.1.1.	<i>Statistiques globales de la cour</i> .....	<b>1</b>
2.2.1.2.	<i>La Présidence</i> .....	<b>1</b>
2.2.1.3.	<i>Les Chambres civiles</i> .....	<b>1</b>
2.2.1.4.	<i>La Chambre des affaires sommaires</i> .....	<b>1</b>
2.2.1.5.	<i>Le Tribunal cantonal des assurances</i> .....	<b>1</b>

2.2.1.6.	La Chambre d'appel en matière de baux et loyers	
2.2.1.7.	La Chambre pénale	
2.2.1.8.	L'Autorité de surveillance	
2.2.2.	La Cour d'assises et la Cour correctionnelle	20
2.2.3.	La Cour de cassation	21
2.2.4.	Le Tribunal administratif, le Tribunal des conflits, le Tribunal arbitral, les commissions diverses	22
2.2.5.	La Chambre d'accusation	25
2.2.6.	Le Tribunal de première instance	25
2.2.7.	Le Tribunal de police	28
2.2.8.	La juridiction des baux et loyers	28
2.2.8.1.	La Commission de conciliation en matière de baux et loyers	
2.2.8.2.	Le Tribunal des baux et loyers	
2.2.9.	La juridiction des Prud'hommes	30
2.2.10.	La Chambre des tutelles	30
2.2.11.	La Justice de paix	31
2.2.12.	Le Tribunal de la jeunesse	32
2.2.13.	Le Ministère public	33
2.2.13.1.	Statistiques globales du Parquet	
2.2.13.2.	Détails des opérations	
2.2.13.3.	Exécution des jugements d'évacuation	
2.2.14.	Les juges d'instruction	35
2.2.14.1.	Statistique globale de l'instruction	
2.2.14.2.	Commissions rogatoires internationales et nationales, détention administrative, cautionnements préventifs, demandes d'extradition	
2.2.14.3.	Activités des juges d'instruction	

Annexes : **TABLEAU DES MAGISTRATS**  
**EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 1993**

ACTIVITÉS DES JURIDICTIONS

APPROCHE GLOBALE - CIVIL PÉNAL ADMINISTRATIF

1.1.1.	Statistiques globales des tribunaux	
1.1.2.	Statistiques globales du domaine pénal	
1.1.3.	Statistiques globales du domaine civil	
1.1.4.	Statistiques globales du domaine administratif	
1.1.5.	Statistiques globales des tribunaux	

APPROCHE PAR JURIDICTION

2.1.1.	La Cour de cassation	
2.1.2.	La Cour d'assises	
2.1.3.	La Cour correctionnelle	
2.1.4.	La Cour de cassation	
2.1.5.	La Cour de cassation	

# COMPTRE RENDU DE L'ACTIVITE DES TRIBUNAUX EN 1993

## Introduction

Le 7 octobre 1993, le Grand Conseil adoptait la loi instituant une commission de gestion du pouvoir judiciaire, confiant à cette dernière la tâche d'assurer l'organisation et la gestion des moyens administratifs dévolus au fonctionnement des tribunaux

Cette consécration de l'autonomie nécessaire reconnue au troisième pouvoir de l'Etat n'a pas seulement pour effet d'accroître l'indépendance de la justice; elle assigne encore à cette dernière des responsabilités correspondantes, celle notamment de rendre compte publiquement de ses activités. Tel est donc l'objet de ce compte rendu qui, pour faciliter la comparaison, s'inspire pour l'essentiel de celui qui, pour la première fois, avait été établi au sujet de l'activité de l'année 1992. D'une manière tout-à-fait générale, on constate que l'explosion du nombre des causes nouvelles enregistrées les deux années précédentes, surtout dans le domaine civil, n'a pas atteint de nouveaux sommets en 1993. Ce nombre, si on le compare aux statistiques des années 80, reste préoccupant et il faut espérer que les effets judiciaires des phénomènes économiques constatés depuis le début de la décennie ou dorénavant connu leur apogée.

Il n'est pas inutile de rappeler que ce sensible accroissement des tâches confiées aux tribunaux a pu être assumé sans augmentation correspondante des moyens à disposition, grâce notamment à un engagement accru de la part des magistrats et de l'ensemble des collaborateurs de la justice. Que tous en soient remerciés.

**La commission de gestion**

# 1. INFORMATIONS GENERALES

## 1.1. LES EFFECTIFS DU POUVOIR JUDICIAIRE

### 1.1.1. Les magistrats

Les magistrats du Pouvoir judiciaire, troisième pouvoir de l'Etat, sont élus tous les six ans.

Lors des dernières élections générales du mois de mai 1990, 66 magistrats de carrière et 109 autres magistrats judiciaires (non de carrière) ont été élus.

Les juges prud'hommes sont, eux, élus séparément. Lors de la dernière élection du mois d'avril 1993, 527 juges prud'hommes ont été élus (cf. arrêté du Conseil d'Etat du 5 mai 1993).

#### 1.1.1.1 Les magistrats de carrière

Au cours des trois dernières années, le nombre des magistrats de carrière n'a pas augmenté.

Sur les 66 magistrats en charge au 31 décembre 1993, on comptait 21 femmes, soit deux de plus qu'au 31 décembre 1992. Les femmes représentent ainsi 31,8 % de la magistrature.

La répartition politique des magistrats de carrière n'a pratiquement pas changé.

	1991	1992	1993
Parti radical	15 magistrats soit 22,7 %	15 magistrats soit 22,7 %	15 magistrats soit 22,7 %
Parti socialiste	17 magistrats soit 25,8 %	16 magistrats soit 24,2 %	16 magistrats soit 24,2 %
Parti libéral	17 magistrats soit 25,8 %	17 magistrats soit 25,8 %	17 magistrats soit 25,8 %
Parti demo-chrétien	15 magistrats soit 22,7 %	16 magistrats soit 24,2 %	16 magistrats soit 24,2 %
Parti écologiste	2 magistrats soit 3 %	2 magistrats soit 3 %	2 magistrats soit 3 %
<b>Total des magistrats</b>	<b>66 magistrats</b>	<b>66 magistrats</b>	<b>66 magistrats</b>

### 1.1.1.2 Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 1993, on comptait 111 magistrats non de carrière, soit 4 juges à la Cour de cassation (1 poste vacant), 1 président du Tribunal des conflits, 48 juges suppléants et 58 juges assesseurs.

Au 31 décembre 1993 sur les 111 magistrats non de carrière, on comptait 27 femmes, soit 5 de moins qu'au 31 décembre 1992.

Les femmes représentaient ainsi 24,3 % de cette catégorie de magistrats.

### 1.1.1.3 Les juges prud'hommes

La loi prévoit l'élection de 576 juges prud'hommes. Certains postes n'ayant pas été pourvus lors des élections d'avril 1993 ou n'ayant pas été remplacés, on comptait 520 juges prud'hommes au 31 décembre 1993.

Les juges prud'hommes représentant les employeurs étaient au nombre de 279 dont 30 femmes.

Les juges représentant les salariés étaient au nombre de 241 dont 42 femmes.

Ainsi, au 31 décembre 1993, on comptait 15% de femmes parmi les juges prud'hommes (8,8% au 31 décembre 1992).

### 1.1.2 Les collaborateurs

#### Evolution des effectifs des greffes et des services centraux

	1991	1992	1993
Nombre de postes au budget :			
- des greffes	172,5	172,5	172,5
- des services centraux	19	21	21
<b>Total</b>	<b>191,5</b>	<b>193,5</b>	<b>193,5</b>

Au 31 décembre 1993, 3,5 postes étaient temporairement vacants. Les 190 postes restants étaient occupés par 206 personnes, dont 132 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 64,1 % de l'effectif.

Entre 1991 et 1993, le nombre des collaborateurs a, en chiffres absolus, augmenté de 1 %. Il convient toutefois de pondérer cette augmentation, dès lors qu'elle résulte d'un transfert de compétences à la suite de la suppression du service des enquêtes, alors rattaché au Département de la prévoyance sociale et de la santé publique.

Au cours de l'année 1993, 6 fonctionnaires, dont 3 cadres, ont pris une retraite anticipée dans le cadre du plan d'encouragement aux départs volontaires (PLEND).

S'agissant des effectifs, il faut préciser que le manque de ressources humaines et les contraintes budgétaires nous ont conduits, depuis plusieurs années, à recourir aux services de l'Office cantonal de l'emploi pour répondre aux demandes pressantes et constantes des services du Palais. Pas moins de 247 contrats d'une durée prévue entre 3 et 12 mois ont été conclus entre le 1er janvier 1987 et le 31 décembre 1993.

Cette collaboration n'a cessé de se développer avec l'aggravation de la crise et l'augmentation du nombre des affaires.

#### Nouveaux contrats temporaires conclus entre 1991 et 1993

Année	Nombre de contrats	Nombre de mois/hommes de travail
1991	62	239
1992	65	226
1993	57	331

En dépit des difficultés rencontrées dans la gestion de ce personnel temporaire et des efforts d'intégration et de formation que nécessite ce type de collaboration, nous poursuivrons dans cette voie. Entre 30 et 40 chômeurs sont en permanence placés dans les différents services du Palais. Nombre d'entre eux, tant par leur motivation que par leurs compétences, fournissent des prestations appréciées, sans lesquelles nous ne pourrions faire face au volume du travail administratif. Ils représentent un apport conjoncturel de force de travail indispensable au fonctionnement des services.

#### 1.1.3 Les avocats

Il nous paraît utile de mettre ici en relation l'augmentation du nombre des magistrats et de leurs collaborateurs avec l'augmentation du nombre des avocats et avocats-stagiaires inscrits au tableau tenu par le Procureur général.

	1991	1992	1993	
Avocats	804	850	915	soit 13,8 % d'augmentation entre 91 et 93
Avocats- stagiaires	247	250	266	soit 7,7% d'augmentation entre 91 et 93
<b>Total</b>	<b>1051</b>	<b>1100</b>	<b>1181</b>	<b>soit 12,4 % d'augmentation entre 91 et 93</b>

Au 31 décembre 1993 Genève comptait un juge de carrière pour 5926 habitants et un avocat pour 331 habitants.

## 1.2 Le budget

Les magistrats du Pouvoir judiciaire et leurs collaborateurs émargent au budget du Département de justice et police et des transports, sous le nom de services généraux de la justice.

### 1.2.1 Le budget de fonctionnement

#### 1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement des services généraux de la justice à celles de l'Etat de Genève et du Département de justice et police et des transports.

#### Evolution des charges de fonctionnement

	1991	1992	1993
ETAT	4'543'767'426	4'906'084'566	5'018'354'000
DJP	533'351'377	548'185'276	550'510'511
soit % budget Etat	11,74 %	11,17 %	10,97%
JUSTICE	45'137'141	48'002'004	49'104'668
soit % budget Etat	0,99 %	0,98 %	0,98%
soit % budget DJP	8,46 %	8,76 %	8,92%

Entre 1991 et 1993, les charges de fonctionnement de l'Etat de Genève ont progressé de 10,4 %. Celles du DJPT de 3,2 % et celles des services généraux de la justice de 8,8 %.

Cette progression s'explique, pour la justice, d'une part par l'inflation (12,4 % durant la période considérée) et, d'autre part, par l'augmentation du volume des affaires.

On relèvera que la progression des charges de la justice a été moins forte que celle de l'Etat de Genève et que, malgré la crise, les services généraux de la justice continuent à représenter moins de 1 % des dépenses totales de l'Etat de Genève.

#### 1.2.1.2 Les revenus

#### Evolution des revenus

1991	1992	1993
10'331'895.-	15'519'423.-	24'884'996

L'augmentation des revenus entre 1991 et 1993 a été de 140,9%. Cette augmentation est principalement due à celle du produit des émoluments et, en 1993 particulièrement, d'importantes confiscations.



### a) Les émoluments

	1991	1992	1993
Emoluments	9'657'816	11'445'578	11'499'167

### b) Les confiscations

	1991	1992	1993
Confiscations	329'452	3'382'212	12'179'425

L'évolution des confiscations est directement liée à la vigueur de la politique criminelle menée par le Parquet en matière d'affaires de stupéfiants et de blanchissage d'argent sale. A noter que le résultat de l'année 1993 est fortement influencé par le dénouement d'une affaire particulièrement importante.

#### 1.2.1.3 Commentaire

La progression du montant des charges et des revenus fait apparaître qu'au cours des trois dernières années économiquement difficiles, et durant lesquelles le déficit de l'Etat a progressé dans les proportions que l'on sait, le coût net des services généraux de la justice (charges moins revenus) est passé de Fr. 34'805'246 en 1991 à Fr. 24'219'672 en 1993, soit une diminution de 30,4 % en francs ou de 42,8 % si l'on tient compte de l'inflation.

Ces chiffres démontrent l'importance des efforts déjà consentis par la justice pour participer au redressement des finances publiques.

#### 1.2.2 Le budget d'investissement

##### Evolution des charges d'investissement des services généraux de la justice

Charges d'investissement	1991 compte	1992 compte	1993 compte
ETAT	569'666'611.-	523'419'563.-	* 562'472'668
DJP	106'872'112.-	55'293'582.-	52'162'000
soit % budget ETAT	18.76 %	10.56%	9,27%
JUSTICE	4'951'829.-	4'452'519.-	4'477'000
soit % budget ETAT	0.87 %	0.85 %	0,80%
soit % budget DJP	4.63 %	8.05 %	8,58%

\* Non compris les investissements consentis par l'Etat de Genève au titre de :  
- participation au capital de la nouvelle banque cantonale soit Fr. 147'040'000  
- avance au fonds de compensation de l'assurance chômage soit Fr. 250'230'000

Les charges d'investissement des services généraux de la justice correspondent à des crédits "grands travaux" (bâtiments et équipements) et à des crédits pour l'acquisition et le renouvellement de matériel informatique. En 1993, ces derniers se sont élevés à Fr. 1'224'500.-

En ce qui concerne les investissements en matière de construction, un effort significatif a été consenti ces dernières années pour réaliser une extension du Palais de justice dans la cour de St-Antoine. Ces nouveaux locaux seront mis en service dans le courant de l'année 1994.

### 1.3. ACTIVITES DES SERVICES CENTRAUX

#### 1.3.1 *Le Projet Informatique JUDiciaire GENEvois (I-JUGE)*

La majorité des procédures pénales, civiles et administratives est traitée par les juridictions genevoises à l'aide d'outils informatiques. Le projet Informatique JUDiciaire GENEvois (I-JUGE) est entré dans une phase de maturité.

Les concepts retenus s'avèrent justes et les applications développées ont été remarquablement acceptées par les utilisateurs magistrats et fonctionnaires.

Sur le plan de l'acquisition de matériel, l'année écoulée a été marquée par le remplacement de l'ordinateur VAX 9000 par deux ordinateurs de la gamme VAX 7610, dont l'évolution possible vers la technologie ALPHA de DIGITAL nous garantit un niveau de puissance conforme à nos besoins pour les prochaines années.

Le remplacement de cet ordinateur était motivé par le souci de préserver au mieux les investissements consentis en s'adaptant à l'évolution rapide de la technologie et par la nécessité d'accroître très sensiblement notre puissance de calcul pour traiter les procédures judiciaires et forte augmentation, notamment en matière civile.

En ce qui concerne les travaux de développement, de maintenance et d'encadrement des utilisateurs, l'effort a essentiellement porté sur :

- la mise en exploitation de la gestion des dossiers de réhabilitation et de revision de la Cour de cassation;
- La gestion des dossiers de l'Autorité de surveillance à la Cour de justice;
- La gestion des dossiers de séquestres et mesures provisionnelles au Tribunal de première instance;
- La gestion des notifications d'actes judiciaires par le Parquet;
- La mise en test et la formation des utilisateurs au programme de gestion des procédures civiles concernant la Chambre des tutelles;
- Les travaux d'analyse fonctionnelle concernant la gestion des dossiers de successions à la Justice de Paix;
- La modification des programmes de gestion des procédures pénales et civiles, afin de les adapter aux besoins nouveaux des utilisateurs et de suivre les modifications législatives, notamment, au pénal, en matière de recours des parties civiles;

- L'analyse et le développement d'un module permettant l'échange de données entre le Service des contraventions et le Palais de Justice;
- La migration de l'ensemble de nos bases de données gérées par le logiciel DM, dont la maintenance et la commercialisation sont arrêtées vers BASIS Plus, son successeur désigné;
- L'étude, via un projet pilote en cours de réalisation, de l'évolution de notre concept de bureautique vers une bureautique décentralisée basée sur des postes de travail de type PC et s'appuyant sur la plate-forme Windows et Winword.

### 1.3.2 Les Caisses et comptabilités

Le processus de centralisation des services de caisse et comptabilité s'est développé parallèlement à l'informatisation des procédures.

Sous réserve du Tribunal administratif, du Tribunal de la jeunesse et de la juridiction des Prud'hommes, le service central gère les caisses et comptabilités de toutes les juridictions, ainsi que 656 comptes provisionnels, dont 303 comptes d'études d'avocats. En 1993, 1326 comptes débiteurs pour la Justice de Paix et la Chambre des Tutelles ont été ouverts. Enfin, on relèvera que le nombre des comptes de consignation de loyers a doublé. On en dénombre 260 pour un total de Fr. 1'528' 752.-- de loyer consigné.

#### Total des mouvements des comptes de bilan

	1991	1992	1993
Débits	41'988'000.-	75'326'000.-	89'330'408
Crédits	35'090'000.-	63'818'000.-	79'028'427
Nombre de transactions par année	32'197	43'000	49'500

### 1.3.3 L'assistance juridique

#### Nombre de dossiers d'assistance juridique

	1991	1992	1993
Assistances civiles	1'279	1'432	1'663
Assistances pénales	1'113	1'051	1'017
<b>TOTAL</b>	<b>2'392</b>	<b>2'483</b>	<b>2'680</b>

Entre 1991 et 1993, l'augmentation des demandes d'assistance juridique déposées a été de 12 %. Cette augmentation est due exclusivement aux demandes d'assistance juridique civile. La crise économique affectant directement la situation financière des plaideurs, ceux-ci sont de plus en plus nombreux à remplir les conditions matérielles de l'assistance juridique.

Les demandes déposées en matière civile par des chômeurs, notamment en fin de droit, sont en constante augmentation (pratiquement un dossier sur deux).

Avec la persistance de la crise, les constatations faites en 1992 se confirment. Les requérants ne sont plus, comme par le passé, des "marginiaux" ou des étrangers sans ressources mais appartiennent de plus en plus fréquemment à la classe moyenne :

- salariés dont le revenu est lourdement grevé par l'amortissement de petits crédits;
- propriétaires fortement hypothéqués;
- petits entrepreneurs en difficulté.

A part les affaires de famille (env. 3 sur 4), on constate un accroissement de demandes relatives à des procédures prud'homales et des demandes concernant des actions de libération de dettes. De plus, la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral (SJ 1993 p. 457) eu comme conséquence le dépôt de nombreuses demandes d'assistance pour le paiement de frais (Fr. 2'500) de la déclaration d'insolvabilité (Faillite 191 LP). Fr. 40'000.- ont ainsi été déboursés à ce titre.

Il n'y a en revanche pas d'augmentation en matière de baux et loyers, car l'ASLOC fait sa propre assistance juridique pour ses sociétaires.

Malgré la forte augmentation du nombre des dossiers, un important effort a été consenti pour améliorer l'instruction des demandes, notamment en matière civile. Cet effort ainsi qu'une plus grande rigueur à l'égard des demandes pour des procédures et des démarches extrajudiciaires, se sont traduits par une augmentation des décisions de refus et d'irrecevabilité pour défaut de collaboration du requérant durant l'enquête.

#### Evolution du coût de l'assistance juridique

1991	1992	1993
2'486'621	2'908'258	2'449'715

Ces montants correspondent à ce qui a effectivement été déboursé durant les années considérées au titre de l'assistance juridique.

Si on se réfère aux décisions de taxation des honoraires d'avocat prises en 1993, peut faire le tableau suivant :

Taxations	Nombre	Montant total en francs	Coût moyen par dossier
Civiles	788 (49.3%)	1'149'907.- (52.5%)	1'45
Pénales	811 (50.7%)	1'041'962.- (47.5%)	1'29
<b>TOTAL</b>	<b>1'599 (100 %)</b>	<b>2'191'869.- (100%)</b>	<b>1'37</b>

On relèvera que le tarif de rémunération des avocats, fixé par le règlement de l'assistance juridique en 1988, n'a pas été modifié depuis lors.

#### *1.3.4 La documentation juridique et les bibliothèques*

Un service central est chargé de la gestion de la documentation juridique et des bibliothèques des juridictions, ainsi que de la bibliothèque centrale ouverte aux avocats.

Il s'occupe également du fichier de jurisprudence commun à l'ensemble des juridictions. Ce fichier informatisé comptait, à fin 1993, 7018 fiches qui peuvent être interrogées par article de loi ou par mot-clé. L'accès à ce fichier est ouvert aux avocats.

#### *1.3.5 Les pièces à conviction*

D'une manière générale, le volume des pièces à conviction ne cesse d'augmenter. En 1993, l'augmentation a été liée à des affaires de blanchissage et à des escroqueries à propos desquelles de très importantes quantités de documents comptables ont été saisies.

Des directives, entrées en vigueur le 1er janvier 1992, définissent les règles de gestion des pièces à conviction, y compris l'argent saisi, et fixent les modalités selon lesquelles les pièces sont restituées ou confisquées, détruites ou vendues. En 1993, trois destructions et trois ventes ont eu lieu. Les ventes organisées par le service des pièces à conviction, en collaboration avec le service des objets trouvés, ont rapporté Fr. 78'600 -.

#### *1.3.6 Les photocopies*

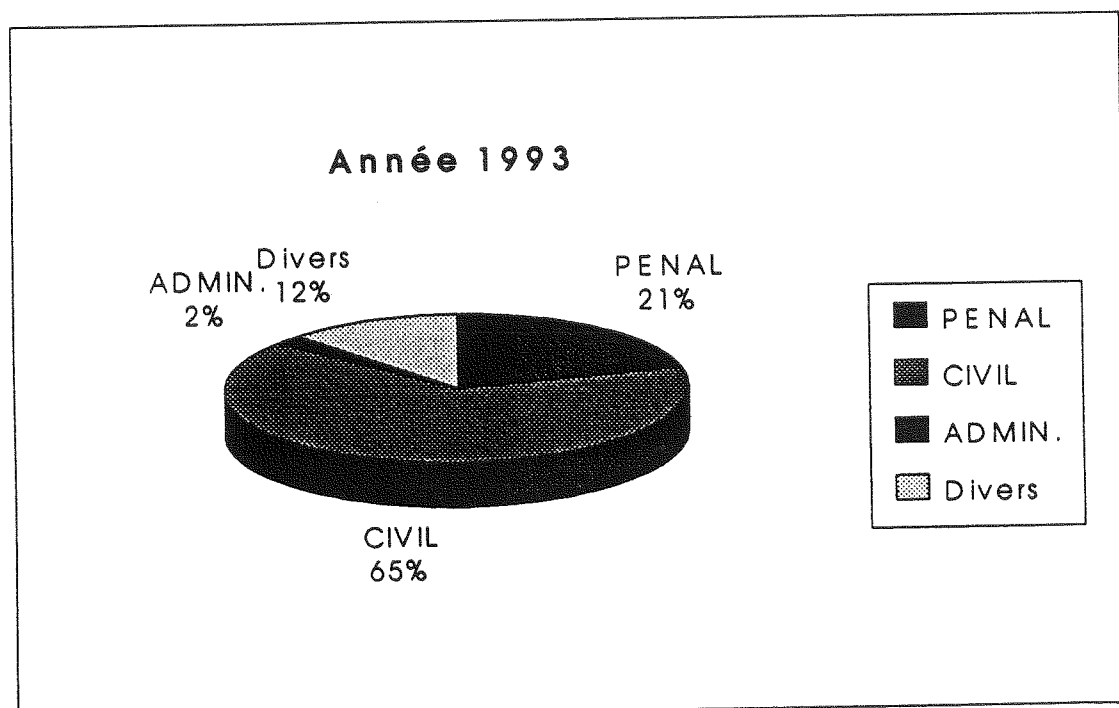
33 photocopieuses sont installées dans les locaux du pouvoir judiciaire. En 1993 3'411'000 photocopies ont été exécutées et environ 12 tonnes de papier ont été récupérées, soit le double de l'année précédente (6 tonnes).

## 2. ACTIVITES DES JURIDICTIONS

### 2.1. Approche globale - Civil, Pénal, Administratif

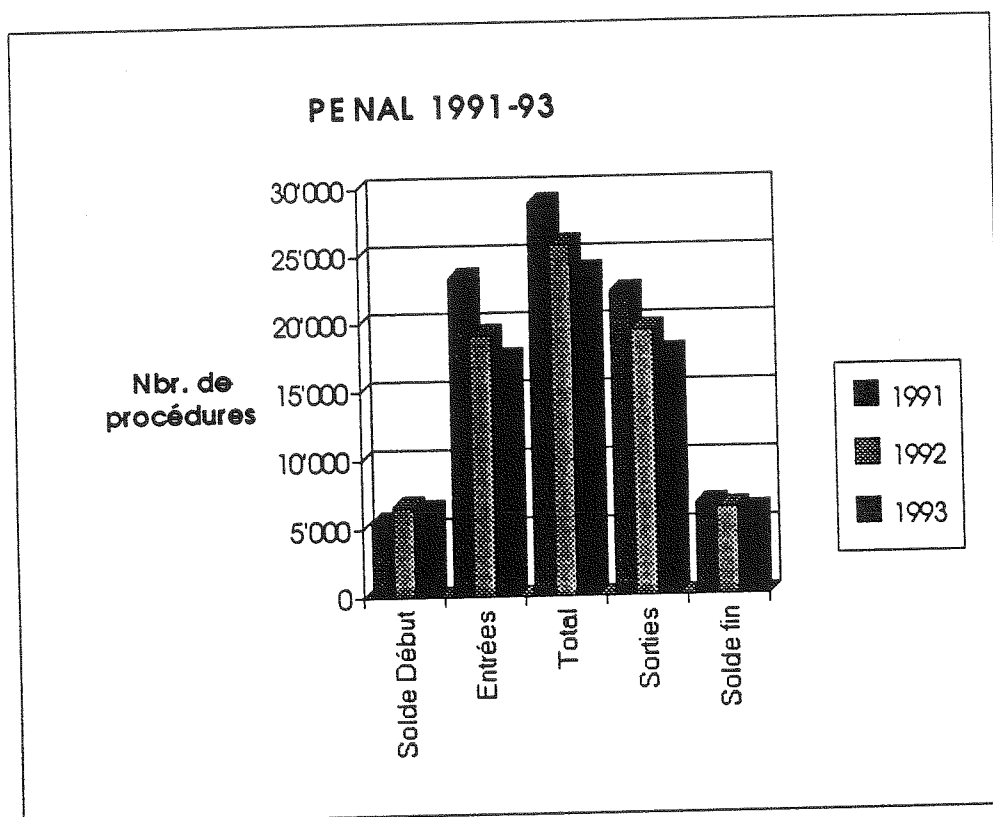
#### 2.1.1 Statistique annuelle de l'activité des tribunaux en 1993

Indicateurs	PENAL	CIVIL	ADMIN.	Divers	TOTAUX
Solde Début	6'362	18'551	592	3'403	28'908
Entrées	17'372	54'321	1'408	9'767	82'868
<b>Total</b>	<b>23'734</b>	<b>72'872</b>	<b>2'000</b>	<b>13'170</b>	<b>111'776</b>
Sorties	17'666	56'043	1'185	8'220	83'114
Solde fin	6'068	16'829	815	4'950	28'662



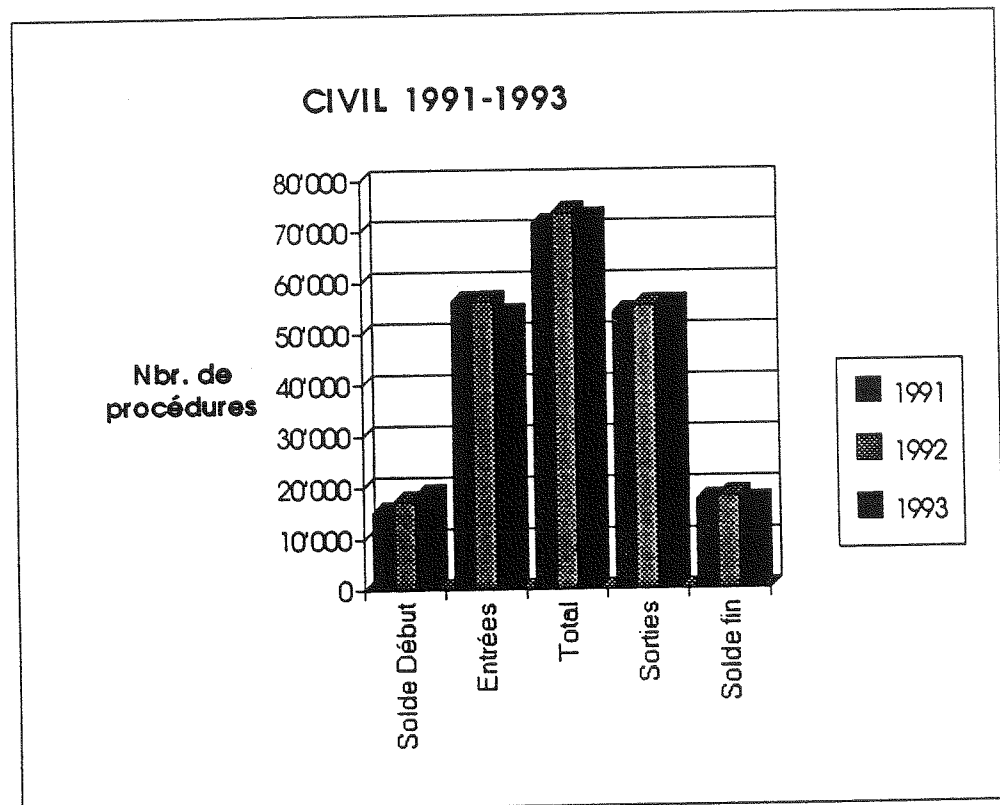
2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	1991	1992	1993
Solde Début	5'522	6'617	6'362
Entrées	23'296	19'138	17'372
<b>Total</b>	<b>28'818</b>	<b>25'755</b>	<b>23'734</b>
Sorties	22'201	19'393	17'666
Solde fin	6'617	6'362	6'068



### 2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	1991	1992	1993
Solde Début	15'177	17'320	18'551
Entrées	56'147	56'256	54'321
<b>Total</b>	<b>71'324</b>	<b>73'576</b>	<b>72'872</b>
Sorties	54'004	55'025	56'043
Solde fin	17'320	18'551	16'829

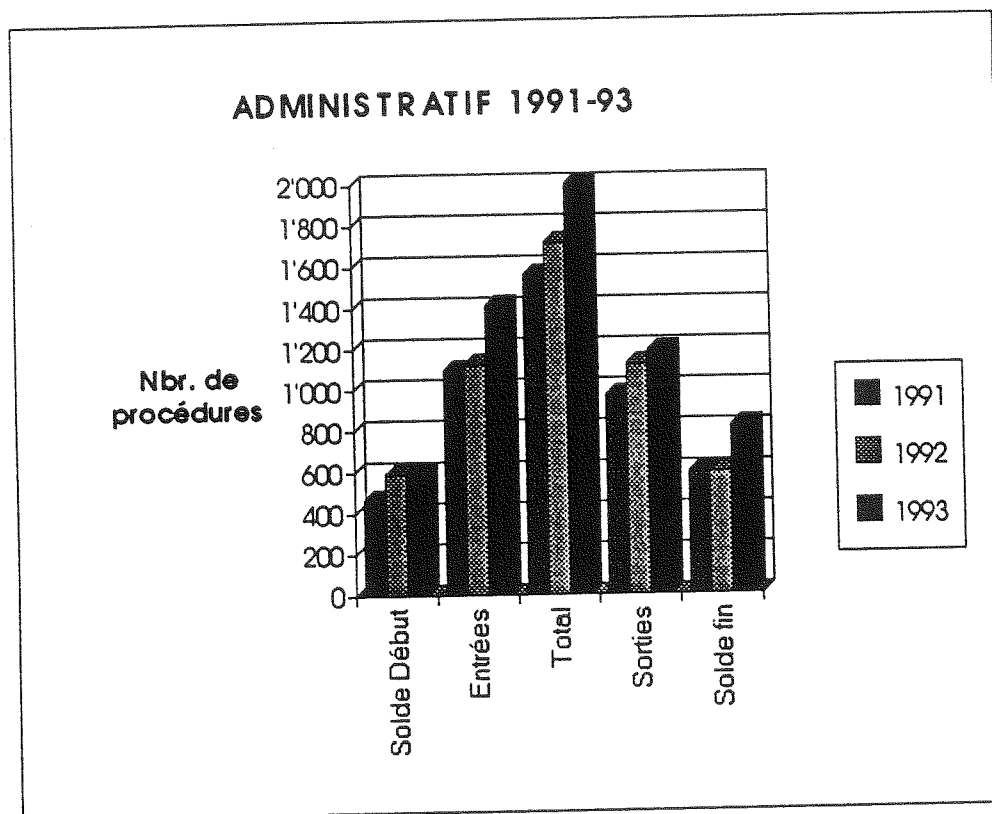




#### 2.1.4. Statistiques globales du domaine administratif

Dans le domaine administratif sont comprises les procédures du Tribunal administratif, celui-ci comprenant le Tribunal cantonal des assurances, du Tribunal arbitral des assurances et des commissions diverses de nature administrative attachées soit à la Cour de justice, soit au Tribunal administratif.

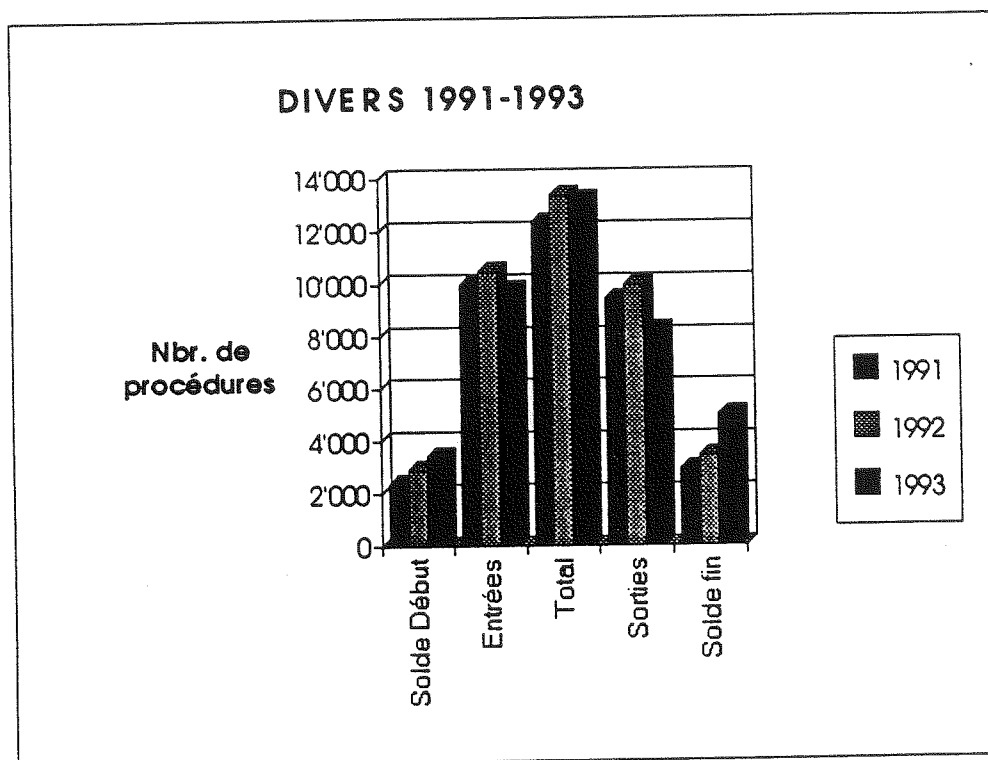
	1991	1992	1993
Solde Début	464	589	592
Entrées	1'093	1'125	1'408
Total	1'557	1'714	2'000
Sorties	968	1'122	1'185
Solde fin	589	592	815



### 2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine divers sont comprises les procédures de l'assistance juridique civile et pénale, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	1991	1992	1993
<b>Solde Début</b>	2'357	2'891	3'403
<b>Entrées</b>	9'954	10'459	9'767
<b>Total</b>	<b>12'311</b>	<b>13'350</b>	<b>13'170</b>
<b>Sorties</b>	9'420	9'947	8'220
<b>Solde fin</b>	2'891	3'403	4'950



## 2.2. Approche par juridiction

### 2.2.1. La Cour de justice

#### 2.2.1.1. Statistiques globales de la Cour

##### a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	1991	1992	1993
Solde début	948	1'098	* 1'041
Entrées	3'402	3'709	3'565
<b>TOTAL</b>	<b>4'350</b>	<b>4'807</b>	<b>4'606</b>
Sorties	3'252	3'574	3'295
Solde fin	1'098	1'233	1'311

##### b) Civil

	1991	1992	1993
Solde début	713	702	652
Entrées	2'618	2'747	2'869
<b>TOTAL</b>	<b>3'331</b>	<b>3'449</b>	<b>3'521</b>
Sorties	2'629	2'797	2'689
Solde fin	702	652	837

##### c) Pénal

	1991	1992	1993
Solde début	152	254	389
Entrées	639	751	664
<b>TOTAL</b>	<b>791</b>	<b>1'005</b>	<b>1'053</b>
Sorties	537	616	611
Solde fin	254	389	442

##### d) Administratif \*

	1991	1992	1993
Solde début	83	142	---
Entrées	145	211	---
<b>TOTAL</b>	<b>228</b>	<b>353</b>	---
Sorties	86	161	---
Solde fin	142	192	---

\* Les procédures administratives 1993 de la Cour de justice ont été totalisées dans les chiffres du Tribunal administratif.

### 2.2.1.2. La Présidence

Le Conseil supérieur de la magistrature, respectivement son président, a eu à connaître de 16 affaires, soit une diminution par rapport à 1992 (-23 affaires) mais une augmentation par rapport à 1991 (+11 affaires). Cela dit, les contrôles semestriels ont mis en lumière une augmentation préoccupante du rôle de certaines juridictions (notamment le Tribunal de première instance) due à un afflux considérable de dossiers.

#### a) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	1991	1992	1993
Solde début	10	24	61
Entrées	100	117	97
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>141</b>	<b>158</b>
Sorties	83	80	113
Solde fin	24	61	45

Devant la Commission de taxation des honoraires d'avocats, le nombre des affaires diminué pour revenir au niveau de 1991, mais il n'est pas possible de déterminer si la tendance est passagère ou durable. La réforme de cette commission n'a, pour l'instant, débouché sur aucun projet concret.

#### b) Décisions selon art. 16 sur le règlement de l'assistance juridique

	1991	1992	1993
Solde début	2	13	13
Entrées	74	94	114
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>107</b>	<b>127</b>
Sorties	63	63	114
Solde fin	13	13	13

Les recours en matière d'assistance juridique ont encore augmenté de 26,7% et la conjoncture n'incite guère à l'optimisme dans ce domaine, qui tend à devenir une tâche de plus en plus absorbante pour la présidence.

L'activité administrative du président de la cour ne cesse de se diversifier, eu égard notamment aux très nombreuses commissions où il est appelé à donner son avis.

### 2.2.1.3. Les Chambres civiles

	1991	1992	1993
Solde début	325	251	26
Entrées	567	611	61
<b>TOTAL</b>	<b>892</b>	<b>862</b>	<b>92</b>
Sorties	641	596	6
Solde fin	251	266	3

La tendance à l'augmentation des affaires s'est confirmée en 1993 (+7,86%) et a culminé en automne avec près de 25 affaires par audience. Cet état de fait a incité la présidence à faire appel, de manière systématique, aux suppléants, dès le mois de septembre 1993. La situation ne s'améliorant guère, le recours aux suppléants se poursuivra en 1994, ce qui n'est pas satisfaisant et conduit inmanquablement à envisager la nomination d'un ou de plusieurs secrétaires juristes.

Il ressort des statistiques établies par une chambre civile (la première) que dans l'ensemble (à l'exception des procédures de divorces et de séparation de corps) plus de la moitié (57%) des jugements de première instance sont confirmés.

#### 2.2.1.4. La Chambre des affaires sommaires

	1991	1992	1993
Solde début	77	133	55
Entrées	737	746	895
<b>TOTAL</b>	<b>814</b>	<b>879</b>	<b>950</b>
Sorties	681	824	789
Solde fin	133	55	161

L'augmentation du nombre des procédures s'est poursuivie par rapport à 1992 (+18,77%, mais + 56% si l'on ne tient pas compte des faillites). A noter qu'en 5 ans les affaires sommaires, faillites non comprises, ont augmenté de 135%. Les affaires de faillites sont en revanche relativement stables.

#### 2.2.1.5. La Chambre d'appel des baux et loyers

	1991	1992	1993
Solde début	329	220	226
Entrées	294	390	267
<b>TOTAL</b>	<b>623</b>	<b>610</b>	<b>493</b>
Sorties	403	384	309
Solde fin	220	226	184

Sur la base des chiffres exposés, il est manifeste que l'activité de la Chambre d'appel en matière de baux et loyers est non seulement tributaire de la haute conjoncture économique, mais aussi des périodes de récession.

En effet, le chiffre de l'année 1992 équivaut, en ordre de grandeur, à celui des années 1984/1987.

Pour faire face à cette surcharge, des démarches devront être entreprises en vue de créer des postes de juges-asseesseurs-suppléants.

### 2.2.1.6. La Chambre pénale

#### Statistiques globales

	1991	1992	1993
Solde début	116	218	318
Entrées	400	486	462
<b>TOTAL</b>	<b>516</b>	<b>704</b>	<b>780</b>
Sorties	298	386	332
Solde fin	218	318	448

D'une manière générale, l'augmentation des causes s'est encore amplifiée par rapport aux années précédentes (+19,6% par rapport à 1992).

La facilité de l'accès à l'appel et les assurances de protection juridique en matière de LCR ne sont certainement pas étrangères à cette explosion.

La Chambre d'appel du TP a tenu 19 audiences et rendu 341 décisions.

La Cour sans jury a également siégé à 19 reprises et a prononcé 38 arrêts.

	1991	1992	1993
Appels Tribunal de Police	236	282	366

### 2.2.1.7. L'Autorité de surveillance

#### Autorité de surveillance de l'Office des poursuites & faillites

	1991	1992	1993
Solde début	11	11	1
Entrées	491	545	64
<b>TOTAL</b>	<b>502</b>	<b>556</b>	<b>65</b>
Sorties	491	545	57
Solde fin	11	11	8

#### Autorité de surveillance des tutelles

	1991	1992	1993
Solde début	24	22	
Entrées	139	69	6
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>91</b>	<b>6</b>
Sorties	141	90	4
Solde fin	22	1	

### Adoptions

	1991	1992	1993
Solde début	13	11	0
Entrées	73	70	86
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>81</b>	<b>86</b>
Sorties	75	81	65
Solde fin	11	0	21

### Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	1991	1992	1993
Solde début	0	0	0
Entrées	25	16	10
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>10</b>
Sorties	25	16	10
Solde fin	0	0	0

### Autorité de surveillance du registre du commerce

	1991	1992	1993
Solde début	19	16	11
Entrées	58	34	6
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>50</b>	<b>17</b>
Sorties	61	39	16
Solde fin	16	11	1

### Autorité de surveillance du registre foncier

	1991	1992	1993
Solde début	5	8	6
Entrées	14	9	6
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>12</b>
Sorties	11	11	8
Solde fin	8	6	4

### Mesures conservatoires ou provisionnelles

	1991	1992	1993
Solde début	4	4	2
Entrées	23	23	21
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>23</b>
Sorties	23	25	17
Solde fin	4	2	6

La surcharge conjoncturelle de l'Office des poursuites et faillites, annoncée dans notre rapport 1992, s'est répercutée sur le rôle de l'Autorité de surveillance (646 plaintes, soit une augmentation de 18,53%). En dépit de cette situation, la durée moyenne de traitement de chaque dossier n'a été que de 81 jours.

L'autorité de recours contre les décisions du Conseil de surveillance psychiatrique (CSP) a traité 10 recours, tous rejetés après audition du patient en clinique par un juge délégué.

C'est l'occasion de répéter que cette compétence dévolue à la Cour de justice est superflue depuis que le CSP délègue au chevet du patient deux de ses membres psychiatres et un juriste, pour instruire les causes en première instance, et qu'il les juge en séance plénière. La Cour, qui avait saisi le Grand Conseil d'une demande tendant à la suppression de cette seconde voie de recours, coûteuse et au demeurant inutile au regard de la CEDH, renouvelle cette sollicitation déjà faite en 1993.

### 2.2.2. *La Cour d'assises et la Cour Correctionnelle*

#### Cour d'assises

	1991	1992	1993
Solde début	0	0	0
Entrées	36	32	28
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>28</b>
Sorties	36	32	28
Solde fin	0	0	0

#### Cour correctionnelle sans jury

	1991	1992	1993
Solde début	0	0	0
Entrées	48	26	33
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>26</b>	<b>33</b>
Sorties	48	26	33
Solde fin	0	0	0

#### Cour correctionnelle avec jury

	1991	1992	1993
Solde début	0	0	0
Entrées	47	54	55
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>54</b>	<b>55</b>
Sorties	47	54	55
Solde fin	0	0	0

La légère diminution du nombre des causes en Cours d'assises a été compensée par l'augmentation de celles relevant des Cours correctionnelles (+12). La diminution du nombre de causes en Cours d'assises a eu pour effet de réduire le nombre des jours d'audience (-36) par rapport à une année exceptionnelle en 1992. Le nombre de jours d'audience en Cours correctionnelles a, par contre, augmenté (+5), ce qui confirme la tendance à la correctionnalisation des affaires pénales.



Les nouvelles exigences du Tribunal fédéral en matière de motivation ont incité les 2 juges chargés des Cours avec jury (président et vice-président) à élaborer un projet de loi tendant à supprimer le système des questions posées au jury. Ce projet sera soumis aux autorités compétentes dans le courant de l'année 1994.

Le président tient encore à relever que la nomination d'un greffier juriste de la Cour de justice a heureusement contribué à alléger le fardeau de plus en plus lourd des charges dévolus aux magistrats.

### 2.2.3. La Cour de cassation

	1991	1992	1993
Solde début	36	36	32
Entrées	108	114	93
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>150</b>	<b>125</b>
Sorties	108	118	99
Solde fin	36	32	26

Le nombre de pourvois dont la Cour de cassation a été saisie en 1993 est en légère diminution par rapport aux deux exercices précédents.

Il faut toutefois noter que, depuis l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) et des nouvelles dispositions cantonales qui s'y rapportent, de nombreuses parties civiles ont fait usage de la possibilité qui leur est désormais offerte d'intervenir dans la procédure en cassation, le plus souvent en qualité d'intimés.

Le nombre de recours admis, partiellement ou en totalité, par rapport à l'ensemble des causes, demeure très stable.

#### Recours déposés

	1991	1992	1993
Cour d'Assises	46	51	33
Cour Correctionnelle avec jury	13	22	19
Cour correctionnelle sans jury	13	14	18
Chambre pénale	8	6	2
Tribunal de police	21	1	7
Tribunal de la Jeunesse	1	1	1
Chambre d'accusation	---	2	4
En revision	6	5	6

## Causes jugées

	1991	1992	1993
Recours admis	12	15	
Recours partiellement admis	11	7	
Recours rejetés	47	49	
Recours retirés	23	36	
Recours irrecevables	12	8	
Revision : demandes admises	1	1	
Revision : demandes rejetées	2	2	
Revision : demandes retirées	1	--	

### 2.2.4. *Le Tribunal administratif, le Tribunal des conflits, le Tribunal arbitral, les commissions diverses*

#### *Tribunal administratif*

#### Statistiques globales

	1991	1992	1993
Solde début	339	405	336
Entrées	848	772	984
<b>TOTAL</b>	<b>1'187</b>	<b>1'177</b>	<b>1'350</b>
Sorties	782	811	876
Solde fin	405	366	474

L'augmentation des recours entrés au Tribunal administratif en 1993 est principalement due à la nouvelle compétence en matière d'assurances sociales, transférée au Tribunal administratif le 17 avril 1993. En effet, depuis cette date, 147 recours ont été enregistrés par le Tribunal administratif, agissant en tant que Tribunal cantonal des assurances soit le 10,4% du total des recours reçus en 1993.

On relève aussi, depuis trois ans, une augmentation conséquente des recours déposés à l'encontre de décisions de taxation (surtaxe logement, taxe militaire et impôt) ainsi que de décisions de suppression des avances de pensions alimentaires (décisions SCARPA), soit, ce quatre domaines confondus, 53 recours reçus en 1991, 82 en 1992 et 131 en 1993.

Depuis le 1er janvier 1993, le Tribunal administratif n'est plus compétent pour traiter les recours relatifs aux prestations complémentaires fédérales et cantonales à l'AVS et à l'AI (cette compétence a été transférée à la commission cantonale de recours en matière d'AVS/AI).

Les trois principaux domaines de compétence du Tribunal administratif sont les assurances sociales, la circulation routière et les travaux publics.

### Le Tribunal cantonal des assurances

	1991	1992	1993
Solde début	82	136	185
Entrées	137	203	365
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>339</b>	<b>550</b>
Sorties	83	154	153
Sorties	136	185	397

Les chiffres du Tribunal cantonal des assurances comprennent les statistiques du Tribunal administratif et celles de la Cour de justice, celle-ci ayant gardé une compétence pour les affaires pendantes au 17 avril 1993.

Le nombre des recours reçus a augmenté d'une façon importante en 1993 en raison de la contestation des décisions de hausse des cotisations des assurances-maladie.

### Décisions du Service des automobiles et de la navigation

	1991	1992	1993
Solde début	92	128	112
Entrées	498	474	507
<b>TOTAL</b>	<b>590</b>	<b>602</b>	<b>619</b>
Sorties	462	490	509
Solde fin	128	112	110

Les recours contre les décisions du service des automobiles et de la navigation (soit principalement des décisions de retrait de permis de conduire) constituent le 51% du total des recours reçus en 1993. Ces recours ont légèrement augmentés en 1993.

### Département des Travaux publics et de l'énergie

	1991	1992	1993
Solde début	109	134	108
Entrées	131	78	63
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>	<b>212</b>	<b>171</b>
Sorties	106	104	71
Solde fin	134	108	100

Les recours contre les décisions du département des travaux publics et de l'énergie constituent le 6,4% du total des recours reçus en 1993. Ces recours ont diminués de plus de la moitié depuis 1991.

### Tribunal des conflits

Entre 1991 et 1993, le Tribunal des conflits n'a pas été saisi. La dernière affaire a été jugée en 1990.

### Tribunal arbitral

	1991	1992	1993
Solde début	0	4	2
Entrées	5	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Sorties	1	2	2
Solde fin	4	2	2

La composition du Tribunal arbitral, chargé des contestations entre certaines assurances et les professionnels de la santé, a été modifiée le 17 avril 1993. Celui-ci est dorénavant présidé par un juge du Tribunal administratif en lieu et place d'un juge de la Cour de justice (art. 2 de la loi concernant le Tribunal arbitral J/5/8).

### Commissions diverses

Le Tribunal administratif tient lieu de greffe pour les commissions suivantes (celles-ci siègent avec un juge du Tribunal administratif): Commission de recours de l'université (CRUNT), Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (Commission LEX), Commission de recours en matière d'assurance chômage (CRAC).

	1991	1992	1993
Solde début	42	43	3
Entrées	101	142	19
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>185</b>	<b>23</b>
Sorties	100	150	17
Solde fin	43	35	6

Plus de 85% des recours entrés en 1993 concerne la CRAC. Le nombre de recours interjetés auprès de cette commission a pratiquement doublé en trois ans, soit 87 recours entrés en 1991, 115 en 1992 et 167 en 1993.

### 2.2.5. *La Chambre d'accusation*

#### Recours

	1991	1992	1993
Solde début	96	120	127
Entrées	382	374	387
<b>TOTAL</b>	<b>478</b>	<b>494</b>	<b>514</b>
Sorties	358	367	338
Solde fin	120	127	176

#### Autres opérations

	1991	1992	1993
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	55	46	46
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	28	23	21
Renvois devant la Cour d'assises	26	24	20
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	1	1	2
Renvoi de la proc. pénale au Parquet du Procureur général	1	2	4
Ordonnances de non-lieu	11	0	13
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'464	1'446	1'230
Prolongation du secret	2	17	0
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	67	46	59
Mises en liberté provisoires avec caution	21	25	9
Mises en liberté provisoires refusées	182	128	124
Ecoutes téléphoniques	108	120	205
<b>TOTAL des affaires examinées et des décisions</b>	<b>1'966</b>	<b>1'878</b>	<b>1'733</b>

Depuis 1990, le nombre des causes soumises à la Chambre d'accusation s'est accru de manière constante. Durant l'année écoulée, c'est le domaine de l'entraide judiciaire internationale, qui s'est développé de manière sensible, de même que les demandes de surveillance téléphoniques (205 demandes en 1993 contre 120 en 1992).

### 2.2.6. *Le Tribunal de première instance*

L'année judiciaire 1993 s'est déroulée sur fond de crise économique persistante. Les activités civiles du Tribunal sont globalement restées au niveau très élevé des deux années précédentes. Cette masse de travail est de plus en plus difficile à absorber. Le personnel fixe est constamment sollicité pour la mise au courant du personnel intérimaire, au prix d'une dépense d'énergie importante, qui fait alors défaut ailleurs. Des retards sensibles sont enregistrés dans le minutage des jugements et l'exécution des tâches administratives.

Les affaires ordinaires et accélérées sont en très léger recul par rapport à 1992, phénomène compensé par une diminution des accords transactionnels, due au manque de moyens des plaideurs. Les divorces et séparations de corps sont en hausse, corollairement les requêtes en mesures préprovisaires. Il en va de même des mesures protectrices de l'union

conjugale. Les motifs de cette augmentation sont à rechercher dans la dégradation des conditions économiques des familles.

Le nombre des affaires sommaires a dépassé le chiffre record de 14'000. A raison de 200 affaires par audience, la limite de l'acceptable est largement atteinte. Le maintien d'un greffe ad hoc est indispensable, dès lors que rien ne laisse présager une amélioration de la situation. Les mesures provisionnelles ont fait un bond de plus de 15%, pour atteindre le plafond de 1991. Il en va de même, contrairement aux prévisions, des séquestres qui, après une légère baisse en début d'année, ne cessent d'augmenter. Le traitement de ces causes vient d'être informatisé, ce qui devrait amortir le surcroît de travail engendré par la création de trois offices des poursuites et faillites. A noter un accroissement sensible des ordonnances - motivées - de rejet. Le nombre des faillites (6'607) est à peine inférieur à 1992 (6'796).

### Procédures ordinaires et accélérées

	1991	1992	1993
Solde début	2'161	2'385	3'116
Entrées	4'185	4'193	3'984
<b>TOTAL</b>	<b>6'346</b>	<b>6'578</b>	<b>7'100</b>
Sortie	3'961	3'462	3'914
Solde fin	2'385	3'116	3'186

### Affaires de famille

	1991	1992	1993
Divorces prononcés	1'294	1'082	1'232
Divorces refusés	2	1	8
Séparations de corps prononcées	69	95	132
Annulation de mariage prononcées	3	7	8

### Procédures sommaires

	1991	1992	1993
Solde début	2'445	3'287	3'034
Entrées	11'822	13'488	14'084
<b>TOTAL</b>	<b>14'267</b>	<b>16'775</b>	<b>17'118</b>
Sortie	10'980	13'745	15'384
Solde fin	3'287	3'034	1'734

### Conciliations ordinaires

	1991	1992	1993
Solde début	441	512	63
Entrées	2'554	2'513	2'234
<b>TOTAL</b>	<b>2'995</b>	<b>3'025</b>	<b>2'897</b>
Sortie	2'483	2'386	2'204
Solde fin	512	639	663
Suspendues sine die	142	209	234

### Conciliations de famille

	1991	1992	1993
Solde début	0	220	227
Entrées	1'602	1'629	1'678
<b>TOTAL</b>	<b>1'602</b>	<b>1'849</b>	<b>1'905</b>
Sortie	1'382	1'622	1'710
Solde fin	220	227	195
Suspendues sine die	0	2	6

### Faillites et chambre commerciale

	1991 *	1992 *	1993 *
Solde début	0	461	468
Entrée	6'796	6'792	6'607
<b>TOTAL</b>	<b>6'796</b>	<b>7'253</b>	<b>7'075</b>
Sortie	6'335	6'785	6'556
Solde fin	461	468	519

\* y compris les faillites 193 LP (successions répudiées)

### Autres dossiers, présidence, commissions rogatoires et interdictions

	1991	1992	1993
Mesures provisionnelles	607	518	600
Ordonnances de séquestres	899	802	821
Commissions rogatoires	90	65	69
Interdictions	69	91	82

## 2.2.7. *Le Tribunal de police*

### Statistiques globales

	1991	1992	1993
Solde début	942	1'573	1'161
Entrées	4'101	3'412	3'095
<b>TOTAL</b>	<b>5'043</b>	<b>4'985</b>	<b>4'256</b>
Sorties	3'470	3'824	3'380
Solde fin	1'573	1'161	876

Les cinq chambres du Tribunal de police ont tenu 417 audiences.

Bien que le nombre des affaires ait diminué, le Tribunal est souvent surchargé, du fait d'une part, que les causes qui sont traitées deviennent plus complexes, et d'autre part, que les magistrats tiennent compte de la crise économique et accordent des délais dans les affaires concernant la loi sur la prévoyance professionnelle, la loi sur les contributions publiques, l'AVS et les détournements de gain saisi.

### Taxes militaires

	1991	1992	1993
Taxes militaires reçues et traitées	766	709	1'412

## 2.2.8. *La juridiction des baux et loyers*

### 2.2.8.1. *La Commission de conciliation en matière de baux et loyers*

	1991	1992	1993
Solde début	3'485	3'003	3'518
Entrées	9'880	9'397	8'130
<b>TOTAL</b>	<b>13'365</b>	<b>12'400</b>	<b>11'648</b>
Sorties	10'362	8'882	8'574
Solde fin	3'003	3'518	3'074

Bien que présidée par des magistrats ou anciens magistrats du pouvoir judiciaire, la commission dépend administrativement du Département de justice et police et des transports.

Il importe de relever que, bien qu'en baisse par rapport aux trois années précédentes, le nombre d'affaires dont est saisie la commission reste très élevé. Ce nombre était en effet inférieur à 5'000 durant les années précédant la forte hausse des taux hypothécaires.

Les contestations de hausses de loyer sont en diminution en raison du mouvement de baisse des taux amorcé l'an passé. Elles ont été remplacées par un nombre croissant d'actions en réduction de loyer.



## 2.2.8.2. Le Tribunal des baux et loyers

### Statistiques globales

	1991	1992	1993
Solde début	1'963	1'738	1'555
Causes nouvelles	2'320	1'998	2'290
<b>TOTAL</b>	<b>4'283</b>	<b>3'736</b>	<b>3'845</b>
Causes sorties	2'545	2'181	2'232
Solde fin	1'738	1'555	1'613

La surcharge du Tribunal, apparue dès 1990 suite à la hausse des taux hypothécaires, s'est maintenue en 1993. Il convient en effet de rappeler que le nombre annuel de causes nouvelles était nettement inférieur les années précédentes (1813 en 1986, 1450 en 1987, 1501 en 1988 et 1879 en 1989).

La hausse du nombre de causes nouvelles par rapport à 1992 provient des requêtes en évacuation pour non paiement du loyer et des divers (paiement, libération de dette, travaux, etc.). La situation économique en est évidemment la cause essentielle.

#### a) Baux

	1991	1992	1993
Solde début	255	138	107
Entrées	128	135	120
<b>TOTAL</b>	<b>383</b>	<b>273</b>	<b>227</b>
Sorties	245	166	123
Solde fin	138	107	104

#### b) Loyers

	1991	1992	1993
Solde début	1'297	1'152	936
Entrées	1'181	769	758
<b>TOTAL</b>	<b>2'478</b>	<b>1'921</b>	<b>1'694</b>
Sorties	1'326	985	899
Solde fin	1'152	936	795

#### c) Evacuations

	1991	1992	1993
Solde début	88	94	137
Entrées	531	609	711
<b>TOTAL</b>	<b>619</b>	<b>703</b>	<b>848</b>
Sorties	525	566	681
Solde fin	94	137	167

#### d) Oppositions aux jugements d'évacuation

	1991	1992	1993
Solde début	16	13	8
Entrées	27	35	23
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>48</b>	<b>31</b>
Sorties	30	40	19
Solde fin	13	8	12

#### e) Divers

	1991	1992	1993
Solde début	319	350	373
Entrées	452	466	685
<b>TOTAL</b>	<b>771</b>	<b>816</b>	<b>1'058</b>
Sorties	421	443	513
Solde fin	350	373	545

#### 2.2.9. La juridiction des Prud'hommes

	1991	1992	1993
Solde début	761	903	1'030
Entrées	1'602	1'610	1'590
<b>TOTAL</b>	<b>2'363</b>	<b>2'513</b>	<b>2'620</b>
Sorties	1'460	1'479	1'510
Solde fin	903	1'034	1'110

Le nombre annuel de causes nouvelles (entrées) pour ces trois dernières années est rapprocher de celui des années antérieures, notamment 1985 à 1989, qui avoisinait les 1'300.

Cette augmentation d'environ 300 dossiers par an provoque un engorgement croissant de la juridiction, qui ressort d'ailleurs clairement du tableau ci-dessus.

Cette situation entraîne des délais de convocation excessifs, particulièrement devant les tribunaux des groupes professionnels les plus chargés et devant la Chambre d'appel, et ce en dépit de l'augmentation constante du nombre d'audiences.

#### 2.2.10. La Chambre des tutelles

	1991	1992	1993
Dossiers ouverts	1'412	1'300	1'000
Mesures prises	1'364	1'540	1'500
Mesures levées	1'235	1'481	1'000
Opérations diverses	2'314	2'772	2'800

Il y a lieu de constater une légère augmentation des mesures prises en matière tutélaire, laquelle induit également un accroissement du nombre des opérations relatives à leur traitement.

Les principales raisons en sont, d'une part, les nombreux cas sociaux générés par l'accentuation de la crise économique et d'autre part, le vieillissement de la population.

La gestion des dossiers (mesures tutélares en cours) est toujours plus lourde et complexe. Ainsi, à titre d'exemple, le contrôle des mandataires, dont la Chambre des tutelles à la charge, porte sur une fortune actuellement estimée à Fr. 350'000'000.- pour la totalité des avoires pupillaires.

Ce montant était de deux tiers inférieur il y a vingt ans !

Le total des opérations relatives aux successions a, quant à lui, légèrement régressé par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'une diminution des répudiations et des réquisitions de faillites consécutives.

Pour ce qui est des conciliations obligatoires, une légère baisse des dépôts est aussi à enregistrer. Elle a pu être observée en fin d'année, mais n'est toutefois pas le reflet de la situation économique actuelle. Elle a en tout cas permis de réduire le solde des affaires à traiter.

En revanche pour ce qui est des conciliations volontaires, on enregistre une tendance à la hausse non négligeable.

### 2.2.11 La Justice de Paix

#### Dossiers successoraux

	1991	1992	1993
Décès enregistrés	3'526	3'355	3'400
Testaments déposés	1'080	1'026	1'041
Répudiation	1'603	1'768	1'502
Faillites requises	768	825	737
Dossiers successoraux	174	186	164

#### Conciliations obligatoires

	1991	1992	1993
Solde début	558	1'452	1'264
Entrées	5'661	5'681	4'734
<b>TOTAL</b>	<b>6'219</b>	<b>7'133</b>	<b>5'998</b>
Sorties	4'767	5'869	5'132
Solde fin	1'452	1'264	866

### Conciliations volontaires

	1991	1992	1993
Solde début	16	19	44
Entrées	166	77	126
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>96</b>	<b>170</b>
Sorties	163	52	113
Solde fin	19	44	57

Dans le domaine des successions, l'évolution des chiffres illustre clairement l'un des problèmes sociaux de l'époque. Les frais de traitement, de placement ou d'assistance grèvent de plus en plus lourdement les biens des défunts, d'où une augmentation constante des répudiations et des successions insolvable.

Au registre des conciliations, il y a lieu d'observer que, malgré une légère diminution du nombre des nouvelles causes, le nombre des jugements rendus par la Justice de paix, dans le cadre de ses compétences civiles, a augmenté (+ 476 en 1992).

#### 2.2.12 Le Tribunal de la jeunesse

	1991	1992	1993
En cours au 1er janvier	137	337	179
Affaires reprises	55	61	53
Affaires nouvelles	1'623	982	998
<b>TOTAL</b>	<b>1'815</b>	<b>1'380</b>	<b>1'230</b>
Affaires jugées	577	507	489
<b>TOTAL DES SORTIES</b>	<b>1'478</b>	<b>1'201</b>	<b>1'039</b>
Solde fin	337	179	191

En dépit de la récession économique et du nombre croissant d'adolescents au chômage, ou simplement sans activité, les affaires déferées au Tribunal de la jeunesse n'ont pas augmenté ces dernières années. Le nombre de causes jugées ces 15 dernières années varie faiblement. C'est également le cas des mesures éducatives et patronages en cours au 31 décembre de chaque année; leur moyenne est à peu près constante.

L'événement majeur qui a contribué à marquer durement la juridiction tout au long de l'année 1993, est la fermeture de la Maison Villars par la Fondation des Foyers Feux-Verts, qui date du 30 septembre 1992. Cette décision, tout à fait inattendue, a été prise sans concertation avec les partenaires (Tribunal de la jeunesse et services de l'Office de la jeunesse). Elle n'a absolument pas tenu compte du fait que la partie "observation" de cette institution était régulièrement et constamment utilisée par le Tribunal de la jeunesse. Cette fermeture a été annoncée comme provisoire. Un centre d'observation devait être ouvert rapidement à Iffezheim. Or, en dépit des commissions d'étude réunies à de multiples reprises, tous les projets envisagés ont été abandonnés. Ainsi, le Tribunal de la jeunesse se trouve contraint d'incarcérer des adolescents en observation (art. 90 CPS) à la Clairière à Vernier ou au Centre de Valmoigne à Lausanne, alors qu'il disposait depuis 1963 d'un admirable et véritable centre d'observation de la jeunesse, l'Observatoire de la jeunesse, qui a été fermé par tous les magistrats des mineurs.

## 2.2.13. Le Ministère public

### 2.2.13.1 Statistiques globales

	1991	1992	1993
Solde début	2'812	3'032	3'363
Entrées	19'323	15'406	13'674
<b>TOTAL</b>	<b>22'135</b>	<b>18'438</b>	<b>17'037</b>
Sorties	19'103	15'075	13'840
Solde fin	3'032	3'363	3'197

a) Il est réjouissant de constater que le nombre des procédures pénales nouvelles tend à diminuer. L'équivalence du mode d'enregistrement utilisé en 1992 et 1993 permet d'affirmer que cette baisse, confirmée d'ailleurs par les données émanant de la police, correspond réellement à un fléchissement des comportements pénalement répréhensibles.

b) La statistique démontre que les récentes réformes législatives ont porté leurs fruits. C'est ainsi que la "correctionnalisation" des causes criminelles les moins graves a permis de réduire sensiblement les renvois en Cour d'assises. Par ailleurs, l'emploi judiciaire de l'ordonnance de condamnation se traduit par une baisse constante des ouvertures d'information et des renvois en Tribunal de police.

c) La grande complexité de la procédure et la longue absence, non compensée, du collaborateur chargé des conversions d'amendes impayées, se traduisent par une chute spectaculaire du nombre des causes traitées dans ce domaine. Des dispositions ont été prises, en accord avec le service des contraventions, pour résoudre ce problème.

d) Dans le domaine des causes non pénales, on relève une lente progression du nombre des jugements d'évacuation à exécuter. Cette augmentation est surtout sensible pour les locaux commerciaux. L'écrasante majorité des procédures trouve son origine dans les défauts de paiement du loyer.

### 2.2.13.2. Détails des opérations

	1991	1992	1993
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	12'445	12'163	10'63
Procédures c/X enregistrées dans l'année	5'688	2'383	2'30
Total des procédures nominatives et c/X enregistrées dans l'année	18'133	14'546	12'93
Solde des procédures (nominatives et c/X) enregistrées dans l'année précédente	2'559	2'917	3'11
<b>TOTAL DES PROCEDURES</b> (nominatives et c/X)	<b>20'692</b>	<b>17'463</b>	<b>16'04</b>
Ouvertures d'informations	3'580	2'955	2'8
Ordonnances de condamnation	1'201	1'448	1'2
Renvois au Tribunal de police	3'846	3'091	2'7
Renvois à la Cour Correctionnelle	83	69	
Renvois à la Cour d'assises	26	24	
Renvois à d'autres autorités (for)	265	351	3
<b>TOTAL DE CES OPERATIONS</b>	<b>9'001</b>	<b>7'938</b>	<b>7'2</b>
Classement avant instruction	13'331	10'176	9'4
Classement après instruction	1'256	965	8
<b>TOTAL DES CLASSEMENTS</b>	<b>14'587</b>	<b>11'161</b>	<b>10'2</b>
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	3'422	3'245	2'9
Conversions d'amendes	1'103	1'241	5

### 2.2.13.3. Exécution des jugements d'évacuation

	1991	1992	1993
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	426	469	4
Cause en cours au début de l'année	484	439	3
<b>TOTAL</b>	<b>910</b>	<b>908</b>	<b>8</b>
Audiences convoquées	506	439	4
Jugements exécutés :			
- par la force publique	104	101	
- volontairement ou par abandon des lieux	62	76	
- à la suite d'un accord entre les parties	175	201	1
<b>TOTAL</b>	<b>341</b>	<b>378</b>	<b>3</b>
Requêtes retirées	130	152	1
Causes restant en cours	439	378	3

## 2.2.14 Les juges d'instruction

### 2.2.14.1. Procédures pénales

	1991	1992	1993
Solde début	1'295	1'225	1'202
Entrées	3'702	3'077	* 2'893
<b>TOTAL</b>	<b>4'997</b>	<b>4'302</b>	<b>4'095</b>
Sorties	3'772	3'100	2'700
Solde fin	1'225	1'202	1'395

\* dont 2'823 ouvertures d'information

### 2.2.14.2. Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, détentions administratives, cautionnements préventifs, demandes d'extradition

	1991	1992	1993
Solde début	198	177	145
Entrées	839	780	816
<b>TOTAL</b>	<b>1'037</b>	<b>957</b>	<b>961</b>
Sorties	860	812	820
Solde fin	177	145	141

Après une forte diminution des causes nouvelles arrivées à l'instruction, entre 1991 et 1992, le nombre d'ouvertures d'information tend à se stabiliser.

Le nombre de procédures ayant quitté l'instruction en 1993 a diminué par rapport à 1992.

Si l'on prend en considération cette diminution et les éléments indiqués ci-dessus, on a la confirmation d'une modification de la nature des procédures traitées par les juges d'instruction.

En effet, le nombre des causes liées à la criminalité financière est en augmentation et représente une part toujours plus importante de l'activité des juges d'instruction.

Il faut également constater que le recours, de plus en plus systématique, à l'expertise comptable, a pour effet d'empêcher, dans une certaine mesure, le magistrat instructeur de garder le contrôle de sa procédure et, partant, d'en influencer le déroulement.

Le nombre des commissions rogatoires nationales et internationales a augmenté 1993, passant de 479 à 520.

Il est précisé ici que la rubrique "commissions rogatoires reçues" a dû être corrigée pour les années 1991, 1992 et 1993, les chiffres retenus antérieurement incluant par erreur les détentions administratives et les demandes d'extradition.

Le nombre des personnes détenues sous l'autorité des juges d'instruction a légèrement augmenté en 1993, par rapport à 1992, pour représenter un total d'environ 2'400 personnes.

Il en est de même des personnes convoquées par la juridiction en 1993, soit environ 600 personnes de plus qu'en 1992.

Les juges d'instruction ont rendu 1'077 ordonnance de condamnation en 1993, soit une augmentation de près de 14% par rapport à 1992. Il est rappelé que les juges d'instruction ont pu commencer, en 1993, d'user de leurs nouvelles compétences dans ce domaine (révocation des sursis et prononcé de peines allant jusqu'à six mois d'emprisonnement).

### 2.2.14.3. Activités des juges d'instruction

	1991	1992	1993
Procédures reçues	3'702	3'077	2'893
Commissions rogatoires reçues	496	479	520
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'470	2'183	2'398
Mandats d'amener décernés	347	249	214
Mandats d'amener exécutés	214	168	116
Mandats d'amener révoqués	112	165	194
Recherches de lieu de séjour	17	10	3
Personnes convoquées	27'829	25'154	25'713
Demandes d'extradition	21	22	22
Détentions administratives	322	279	274
Ordonnances de condamnation	991	947	1'077



## **A n n e x e s :**

- Tableau des magistrats
- Evénements de la vie judiciaire en 1993



**POUVOIR JUDICIAIRE GENEVOIS**

**MAGISTRATS JUDICIAIRES EN FONCTION LE 1er JANVIER 1994**  
(avec modifications ultérieures connues au 18 février 1994)

(selon leur rang au sein de leur juridiction : art. 67 Loi Organisation Judiciaire)  
non compris les 527 juges prud'hommes élus les 27 et 28 avril 1993  
(cf. Arrêté du Conseil d'Etat du 5 mai 1993)

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	ENTREE EN FONCTION DANS LA JURIDICTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
MINISTERE PUBLIC	PROCUREUR GENERAL	51 1/4	Bernard Bertossa	12.09.42	01.06.90	01.06.72
	PROCUREURS	48 1/4	Laurent Kasper-Ansermet Salvatore Aversano	14.11.46 01.06.44	13.04.92 14.01.93	18.04.85- 31.05.90 01.06.78- 31.08.86
8 magistrats de carrière	Remplaçant : ancien Procureur général, ancien Procureur ou ancien Substitut (art. 38 al. 2 OJ), ou un juge ou un juge suppléant du Tribunal devant lequel le ministère public doit intervenir (art. 39 OJ). En cas de maladie, d'absence ou d'empêchement prolongé du Procureur général : un Procureur désigné par le Procureur général ou, à défaut, le premier en rang des Procureurs ou des Substituts (art. 40 OJ)					
COUR DE CASSATION	SUBSTITUTS	33 1/2	Christine Junod Leonardo Malfanti Christian Coquiz Stéfane Esposito Isabelle Cuendet François Chaix	03.10.59 01.11.60 04.02.60 30.04.58 27.03.63 08.08.64	01.06.90 01.06.90 29.11.90 11.04.91 01.09.91 18.02.94	01.06.90 jusqu'au 27.1.94 01.06.90 29.11.90 11.04.91 01.09.91 18.02.94
	PRESIDENT jusqu'au 31.5.94 VICE-PRESIDENT	54	Alain Zwahlen Jean Maye dès 17.02.94 Robert Roth Jacques Droin (1 poste vacant jusqu'au 31.3.94) Raymond Courvoisier	26.09.51 14.05.29 18.09.52 03.08.26 07.06.37	01.06.84 01.01.92 07.05.92 01.10.92 01.04.94	16.11.57-31.12.91 01.06.72-31.08.91
10 magistrats non de carrière	JUGES SUPPLEANTS	58 1/2	Pierre Oederlin Dominique Poncet Didier Brosset Maurice Schneberger Jean-Marie Crettaz	04.09.27 31.08.29 27.04.42 20.05.35 22.12.42	14.12.78 14.12.78 18.02.82 01.12.88 01.06.90	01.06.60-31.03.69



COUR DE JUSTICE	PRESIDENT VICE-PRESIDENT						
14 magistrats de carrière	Pierre-Yves Demeule Pierre Heyer Jean-Charles Kempf Prés. en 84-86 Christian Reymond Prés. en 88-90 Jean-Pierre Pagan Prés. en 90-91 Serge Balland Dominique Martin-Achard Pierre-Christian Weber Prés. en 91-93 Richard Barbey Antoinette Stalder Martine Heyer-Berthet Stéphane Geiger Dominique Favre Marguerite Jacot-des-Combes	52 1/2	24.12.43 09.11.43 27.04.31 15.08.34 31.08.40 12.06.30 05.01.38 25.03.41 31.05.43 19.07.44 04.09.44 21.01.46 12.02.46 22.04.50	12.09.85 01.08.86 01.06.75 08.11.79 17.09.81 01.06.78 24.02.83 24.02.83 01.11.85 01.07.90 01.09.91 01.01.92 01.09.92 01.10.93	01.06.72 30.06.71 23.10.64 25.02.66 30.05.69 25.02.66 01.06.72 31.01.69 16.09.77 25.02.83 1-6.72-1-12-83 13.09.74 05.10.73 01.06.77		
15 magistrats suppléants							
10 magistrats assesseurs							
39 magistrats	JUGES SUPPLEANTS		05.02.38 13.05.36 07.06.37 11.05.34 24.06.45 Vladimir Vesely Jean-Pierre Carera Pierre-André Morand Patrick Schellenberg Eric Alves de Souza Pierre Greber Prés. Cour en 74-76 Anne Héritier Lachat Benoît Chappuis Véronique Engel vonGuntten Claude Ulmann Gilles Sticklel (1 poste vacant dès 1.04.94)	01.06.78 06.11.81 06.11.81 jusqu'au 31.03.94 13.05.82 01.10.83 01.06.84 01.06.90 01.06.90 01.06.90 04.05.91 04.05.91 04.05.91 01.02.92 01.08.93 01.01.94			
	49 1/4						
ASSEESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX & LOYERS	représentant les locataires	40	31.03.46 29.06.56 28.02.56 21.09.54 20.02.56	01.02.85 18.09.86 12.03.87 01.06.90 17.12.93			
	sentant allieurs	46	12.06.35 12.04.47 30.03.56 21.03.55	10.05.85 16.10.87 01.06.90			

<p>TRIBUNAL ADMINISTRATIF</p> <p>5 magistrats de carrière 5 magistrats suppléants</p>	<p>PRESIDENT ) jusqu'au VICE-PRESIDENT) 31.5.94 JUGES</p>	<p>45 1/4</p>	<p>Yves Grandjean Eliane Bonnefemme-Hurni Dominique Schucani Prés. en 84-86 et 90-92 Thierry Tanquerel Laure Bovy</p>	<p>25.08.53 14.08.48 23.09.39 09.06.54 28.09.46</p>	<p>01.08.86 01.11.89 01.07.82 01.09.92 01.05.93</p>	<p>25.03.83 31.01.75 01.07.82 01.09.92 01.05.93</p>
<p>5 magistrats de carrière 5 magistrats suppléants</p>	<p>JUGES SUPPLEANTS</p>	<p>41 1/2</p>	<p>Nicolas Peyrot Philippe de Boccard Yves Bonard Nathalie Vimic Mario-Dominique Torello</p>	<p>11.09.42 19.04.49 03.09.60 19.01.53 24.11.56</p>	<p>08.02.79 19.03.82 01.06.90 07.11.91 01.05.93</p>	
<p>TRIBUNAL DES CONFLITS</p> <p>2 magistrats (non de carrière)</p>	<p>PRESIDENT PRESID. SUPPLEANT</p>	<p>71 1/4 siégeant avec un juge de la Cour de Justice et un juge du Tribunal administratif</p>	<p>Pierre-Herbert Engel René Jeanrenaud</p>	<p>17.04.23 10.06.22</p>	<p>21.06.71 08.03.79 jusqu'au 30.6.94</p>	

TRIBUNAL 1ERE INSTANCE TRIBUNAL DE POLICE CHAMBRE D'ACCUSATION TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS	PRESIDENTE VICE-PRESIDENTE  JUGES		Renate Pfister-Liechti Antoinette Salamin Jean-Félix Baechler Prés. en 74-76 Axel Tuchschnid Prés. en 83-85 Jean-Franklin Mirimanooff Michel Criblet Prés. en 91-93 René Rey Christian Murbach Pierre Curtin Laura Jacquemoud-Rossari Louis Peila Claude-Nicole Nardin Marie-Claude Sermier Chantal Manfrini Jean-Marc Strubin Valérie Laemmel-Juillard Sylvie Wegelin Suzanne Cassanelli	04.09.51 10.12.50 18.08.34 12.06.41 22.06.43 27.07.51 31.10.48 30.05.51 16.04.55 28.02.57 19.02.54 15.06.56 15.02.54 10.05.51 29.02.56 13.07.54 08.08.53 24.07.55	15.03.83 01.04.86 20.12.68 05.10.73 01.10.79 15.03.83 01.10.83 01.03.86 01.09.89 01.11.89 01.06.90 01.06.90 13.09.90 01.10.90 01.09.91 01.01.92 01.10.92 01.01.94	01.06.78 17.11.79 22.06.62 04.06.71 17.09.76 08.05.81 01.10.83 01.02.80 25.03.83 01.02.84 01.09.83 01.07.85 01.06.83 01.04.86 01.04.86 18.09.86 10.04.81 01.08.86
18 magistrats de carrière		42 3/4				
14 magistrats suppléants 38 magistrats assesseurs	JUGES SUPPLEANTS		Henri Mehling Jacques Cottier Arlette Laemmel Claude Lacour Christian Buonomo XXXXXXXXXXXX Dominique Henchoz Mme Jean-Charles Sommer Josiane Stichel-Cicurel Jacques Roulet Lorella Bertani Marina Mandofia-Berney Liliane Zwaehlen-Stamm Patrick Malek-Asghar	12.11.25 15.07.29 20.12.40 29.08.29 21.10.53 09.03.57 23.05.48 06.02.50 25.02.56 30.05.59 01.06.62 15.07.50 11.11.64	01.06.72 04.06.76 16.09.77 29.09.77 01.06.84 06.05.88 01.06.90 01.06.90 01.06.90 01.06.90 07.06.90 09.10.91 01.08.93	
70 magistrats	JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'ACCUSATION	67	Jean-Jacques Portalès Yvette Rosselet	27.07.26 19.04.27	13.09.79 01.06.90	
	JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DE POLICE	65 1/4	Jacqueline Willener Jean-Jacques Berta Jean-Claude Droze Maurice Scherrer	25.05.27 09.02.26 19.11.32 10.12.28	01.06.78 01.04.90 01.06.90 01.07.93	

JUGES ASSESSEURS SUPPLÉANTS A LA CHAMBRE D'ACCUSATION ET AU TRIBUNAL DE POLICE	60 3/4	Michel Jörimann Christiane Marfurt Véréna Charpié Albert Lachavanne Albert Chauffat Pierre Pachoud Jean Grob Hermann Jenni	11.03.39 01.08.37 17.09.32 21.10.26 06.08.25 14.03.37 17.07.36 11.06.29	01.06.72 01.06.75 01.07.81 15.12.83 01.06.90 01.06.90 01.06.92 01.05.93
JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS  représentant les locataires	56	Pierre Montfort Giordano Sassi Roger Revillet Manfred Rickenbacher Aida Ria Weiss Willy Monnet Jacqueline Larpin François Ducommun François Berdoz Gabrielle Ansaldo Henri Gobet Christiane Pittet-Smati Roland Haerberli Nicole Valli Jaquet	15.01.22 18.01.25 08.05.46 22.06.36 03.09.46 24.10.36 08.11.47 26.04.58 27.06.22 21.07.28 19.03.31 02.08.54 11.12.28 14.07.58	17.02.71 jusqu'au 31.1.94 17.02.71 01.01.76 01.06.78 01.01.80 10.04.81 01.01.82 18.04.85 01.06.90 jusqu'au 30.6.94 01.06.90 01.06.90 01.06.90 01.02.94 01.07.94
représentant les baillleurs	55 1/4	Jacques Poncet André Wermuth Jean-Pierre Besson Albert Blondel Michel Pfenninger Daniel Wohlers Jacques Grange Claude Pilet  Geneviève Vallier Jean Bornand Jean-Paul Bart Claudio Rollini	13.10.30 19.03.23 24.02.35 20.03.36 16.02.27 20.09.36 28.01.37 19.01.33  15.12.40 27.06.50 02.09.51 13.05.63	19.03.76 11.10.79 01.06.84 01.06.84 18.04.85 18.04.85 18.04.85 17.02.71- 03.11.85 et des 16.10.86 01.07.88 01.06.90 01.04.91 04.06.92

INSTRUCTION	PRÉSIDENT VICE-PRÉSIDENT jusqu'au 31.5.94								
15 magistrats de carrière		42 3/4	Pierre Marquis *Jean-Louis Crochet Carole Barbey Prés. 84-86 Jean-Pierre Trembley Prés. 86-88 Christine Sordet Prés. 90-92 Vladimir Stemberger Prés. 88-90 *Paul Perraudin *Jean Ruffieux Daniel Dumartheray Jean-Nicolas Roten *Denis Mathey Claude-François Wenger Jacques Delieutraz Philippe Thélin Christine Junod *membre de la section spécialisée prévue par l'art. 47A OJ	16.08.54 24.05.48 21.06.46 10.04.47 21.03.50 29.12.46 10.12.51 05.06.48 03.07.54 20.05.50 18.02.59 11.06.51 03.01.52 16.07.55 03.10.59	01.11.89 01.06.90 01.05.76 01.09.79 01.09.83 01.10.83 01.07.85 01.09.86 01.06.90 01.11.89 11.10.90 11.10.90 01.07.91 01.09.91 23.01.92 27.01.94	01.03.86 01.06.90 22.03.74 01.01.76 23.04.82 01.10.75 25.02.83 01.03.86 01.06.90 01.11.89 11.10.90 01.06.90 01.02.90 01.06.90 01.06.90			
	SUPPLÉANTS								
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE	PRÉSIDENT JUGE	54 1/2	André Dunant Anne-F. Comte Fontana les deux juges sont Président à tour de rôle pour deux ans	12.12.35 29.10.42	09.10.65 01.11.83	09.10.65 25.06.76			
	JUGES SUPPLÉANTS	45	Sonia Muhlstein Christine Sayegh Henri Nanchen Pierre Gasser	03.06.47 11.07.45 25.12.53 06.05.49	05.06.81 19.04.85 01.06.90 02.12.93				
	JUGES ASSESSEURS MEDECINS	55	Dr Hubert-Silvio Varonier Dr Jean-Maurice Seigne	14.09.32 12.02.45	25.06.81 01.06.90				
	JUGES ASSESSEURS PEDAGOGUES	64 1/2	Claire Fillietaz Jacques Raymond Rufer	01.06.28 09.10.30	01.06.60 05.06.81				
	JUGES ASSESSEURS SUPPLÉANTS MEDECINS	63 1/2	Dr Maurice Muhlethaler Dr Michel Huguenin Dr Louis Dayer	04.08.25 16.11.36 21.09.28	01.06.66 01.06.78 01.06.84				
	JUGES ASSESSEURS SUPPLÉANTS	64	Marie-Joséph Besson Jean-Jacques Marc Sormani Roger Journet	08.07.29 30.10.33 15.01.27	01.06.66 08.05.74 01.06.84				



JUSTICE DE PAIX ET CHAMBRE DES TUTELLES	PRESIDENT jusqu'au 31.5.94					
VICE-PRESIDENTE	43					
JUGES						
4 magistrats de carrière 4 magistrats suppléants						
8 magistrats	37					
JUGES SUPPLEANTS						

## R E C A P I T U L A T I O N

65 magistrats de carrière (+ 1 vacant) (dont 21 femmes) âge moyen au 01.01.94 : 45 1/4  
 111 autres magistrats (+ 1 vacant) (dont 27 femmes) " " au 01.01.94 : 52 1/2

176 magistrats (+ 2 vacants) (dont 48 femmes) âge moyen au 01.01.94 : 49 1/2

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE  
DE CARRIERE

par rang d'âge

Situation au 1er janvier 1994

<u>Date de naissance</u>		<u>Date de naissance</u>	
12. 6.1930	BALLAND Serge	22. 4.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite
27. 4.1931	KEMPF Jean-Charles	20. 5.1950	ROTEN Jean-Nicolas
15. 8.1934	REYMOND Christian	10.12.1950	SALAMIN Antoinette
18. 8.1934	BAECHLER Jean-Félix	10. 5.1951	MANFRINI Chantal
9. 9.1934	DAMI Roger	30. 5.1951	MURBACH Christian
12.12.1935	DUNANT André	11. 6.1951	WENGER Claude-François
5. 1.1938	MARTIN-ACHARD Dominique	27. 7.1951	CRIBLET Michel
23. 9.1939	SCHUCANI Dominique	4. 9.1951	PFISTER-LIECHTI Renate
31. 8.1940	PAGAN Jean-Pierre	10.12.1951	PERRAUDIN Paul
25. 3.1941	WEBER Pierre-Christian	3. 1.1952	DELIEUTRAZ Jacques
12. 6.1941	TUCHSCHMID Axel	8. 8.1953	WEGELIN Sylvie
12. 9.1942	BERTOSSA Bernard	25. 8.1953	GRANDJEAN Yves
29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	15. 2.1954	SERMIER Maria-Claude
31. 5.1943	BARBEY Richard	19. 2.1954	PEILA Louis
22. 6.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	9. 6.1954	TANQUEREL Thierry
9.11.1943	HEYER Pierre	3. 7.1954	DUMARTHERAY Daniel
24.12.1943	DEMEULE Pierre-Yves	13. 7.1954	LAEMMEL JUILLARD Valérie
1. 6.1944	AVERSANO Salvatore	16. 8.1954	MARQUIS Pierre
19. 7.1944	STALDER Antoinette	16. 4.1955	CURTIN Pierre
4. 9.1944	HEYER-BERTHET Martine	16. 7.1955	THELIN Philippe
21. 1.1946	GEIGER Stéphane	24. 7.1955	CASSANELLI Suzanne
21. 2.1946	FAVRE Dominique	29. 2.1956	STRUBIN Jean-Marc
21. 6.1946	BARBEY Carole	15. 6.1956	NARDIN Claude-Nicole
28. 9.1946	BOVY Laure	28. 2.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
14.11.1946	KASPER-ANSERMET Laurent	30. 4.1958	ESPOSITO Stéfane
29.12.1946	STEMBERGER Vladimir	18. 2.1959	MATHEY Denis
10. 4.1947	TREMBLEY Jean-Pierre	20. 6.1959	LUSCHER Thierry
24. 5.1948	CROCHET Jean-Louis	3.10.1959	JUNOD Christine
5. 6.1948	RUFFIEUX Jean	1.12.1959	PROZ JEANNERET Fabienne
14. 8.1948	BONNEFEMME-HURNI Eliane	4. 2.1960	COQUOZ Christian
31.10.1948	REY René	1.11.1960	MALFANTI Leonardo
10. 3.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	27.03.1963	CUENDET Isabelle
21. 3.1950	SORDET Christine		

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE  
DE CARRIERE

selon leur rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature de carrière

Situation au 1er janvier 1994

<u>Date d'entrée en fonction</u>		<u>Date d'entrée en fonction</u>	
22. 6.1962	BAECHLER Jean-Félix	1. 9.1983	PEILA Louis
23.10.1964	KEMPF Jean-Charles	1.10.1983	REY René
9.10.1965	DUNANT André	1.12.1983	HEYER-BERTHET Martine (déjà magistrat du 1.6.72 au 31.12.77)
25. 2.1966	BALLAND Serge	1. 2.1984	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
25. 2.1966	REYMOND Christian	1. 7.1985	NARDIN Claude-Nicole
31. 1.1969	WEBER Pierre-Christian	1. 3.1986	RUFFIEUX Jean
30. 5.1969	PAGAN Jean-Pierre	1. 3.1986	MARQUIS Pierre
4. 6.1971	TUCHSCHMID Axel	1. 4.1986	MANFRINI Chantal
30. 6.1971	HEYER Pierre	1. 4.1986	STRUBIN Jean-Marc
1. 6.1972	MARTIN-ACHARD Dominique	1. 8.1986	CASSANELLI Suzanne
1. 6.1972	BERTOSSA Bernard	18. 9.1986	LAEMMEL JUILLARD Valérie
1. 6.1972	DEMEULE Pierre-Yves	1. 9.1989	LUSCHER Thierry
1. 9.1973	DAMI Roger	1.11.1989	ROTEN Jean-Nicolas
5.10.1973	FAVRE Dominique	1. 2.1990	DELIEUTRAZ Jacques
22. 3.1974	BARBEY Carole	1. 6.1990	CROCHET Jean-Louis
13. 9.1974	GEIGER Stéphane	1. 6.1990	WENGER Claude-François
31. 1.1975	BONNEFEMME-HURNI Eliane	1. 6.1990	DUMARTHERAY Daniel
20. 6.1975	DAOUDI BEUCHAT Yvette	1. 6.1990	THELIN Philippe
1.10.1975	STEMBERGER Vladimir	1. 6.1990	JUNOD Christine
1. 1.1976	TREMBLEY Jean-Pierre	1. 6.1990	MALFANTI Leonardo
25. 6.1976	COMTE FONTANA Anne-Françoise	11.10.1990	MATHEY Denis
17. 9.1976	MIRIMANOFF Jean-Franklin	29.11.1990	COQUOZ Christian
1. 6.1977	JACOT-DES-COMBES Marguerite	11.04.1991	ESPOSITO Stéfane
16. 9.1977	BARBEY Richard	1.09.1991	CUENDET Isabelle
1. 6.1978	PFISTER-LIECHTI Renate	13.04.1992	KASPER-ANSERMET Laurent (déjà magistrat du 18.4.85 au 31.5.90)
17.11.1979	SALAMIN Antoinette	1.09.1992	TANQUEREL Thierry
1. 2.1980	MURBACH Christian	14.01.1993	AVERSANO Salvatore (déjà magistrat du 1.6.78 au 31.8.86)
10. 4.1981	WEGELIN Sylvie	1.05.1993	BOVY Laure
8. 5.1981	CRIBLET Michel	1.10.1993	PROZ JEANNERET Fabienne
23. 4.1982	SORDET Christine		
1. 7.1982	SCHUCANI Dominique		
25. 2.1983	STALDER Antoinette		
25. 2.1983	PERRAUDIN Paul		
25. 3.1983	GRANDJEAN Yves		
25. 3.1983	CURTIN Pierre		
1. 6.1983	SERMIER Maria-Claude		

R E P A R T I T I O N   P O L I T I Q U E  
D E S   M A G I S T R A T S   J U D I C I A I R E S  
D E   C A R R I E R E

Situation au 1er janvier 1994

<u>Juridictions</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démo-chrétiens</u>	<u>Ecologiste</u>
Ministère public		BERTOSSA Bernard Procureur général MALFANTI Leonardo CUENDET Isabelle	JUNOD Christine KASPER-ANSERMET Laurent Procureur	COQUOZ Christian ESPOSITO Stéphane AVERSANO Salvatore Procureur	
Cour de Justice	BALLAND Serge WEBER Pierre-Christian DEMEULE Pierre-Yves	HEYER Pierre STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine FAVRE Dominique	REYMOND Christian MARTIN-ACHARD Dominique BARBEY Richard	KEMPF Jean-Charles PAGAN Jean-Pierre GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite	
Tribunal administratif	BONNEFEMME-HURNI Eliane	TANQUEREL Thierry	SCHUCANI Dominique GRANDJEAN Yves	BOVY Laure	
Tribunal de première instance	BAECHLER Jean-Félix MIRIMANOFF Jean-F. CURTIN Pierre PEILA Louis	REY René NARDIN Claude-Nicole WEGELIN Sylvie CASSANELLI Suzanne	TUCHSCHMID Axel PFISTER-LIECHTI Renate SERMIER Marie-Claude STRUBIN Jean-Marc LAEMMEL-JUILLARD Valérie	CRIBLET Michel MURBACH Christian SALAMIN Antoinette JACQUEMOUD Laura MANFRINI Chantal	
Instruction  (1 poste vacant)	BARBEY Carole STEMBERGER Vladimir MARQUIS Pierre MATHEY Denis	DUMARTHERAY Daniel DELIEUTRAZ Jacques	TREMBLEY Jean-Pierre SORDET Christine CROCHET Jean-Louis	PERRAUDIN Paul RUFFIEUX Jean ROTEN Jean-Nicolas	WENGER Claude THELIN Philippe
Justice de Paix	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	DAMI Roger		
Tribunal de la jeunesse		COMTE FONTANA Anne Françoise	DUNANT André		
Total : 65 magistrats (+ 1 poste vacant)	14	16	17	16	
100 %	21,54 %	24,61 %	26,16 %	24,61 %	3,00 %

REPARTITION POLITIQUE  
DES MAGISTRATS JUDICIAIRES  
NON DE CARRIERE  
NON COMPRIS  
LES JUGES PRUD'HOMMES  
LES JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS  
LES JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS

Situation au 1er janvier 1994

Jurisdiction	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	Travail	Mouvement patriotique genevois	Ecologistes et hors parti
COUR DE JUSTICE (suppléants)	FIVAZ Jean-Cl. COURVOISIER Raymond VESELY Vladimir MORAND Pierre GREBER Pierre ULMANN Claude	CARERA Jean-Pierre HERITIER- LACHAT Anne	MOREILLON Claude SCHELLENBERG Patrick ALVES DE SOUZA Eric CHAPPUIS Benoit ENGEL VON GUNTEN Veronique STICKEL Gilles	MONTAVON Gérard			
COUR DE CASSATION (1 poste vacant)		ZWAHLEN Alain	DROIN Jacques	MAYE Jean			(hors parti) ROTH Robert
suppléants	BROSSET Didier	CRETZAZ Jean-Marie	PONCET Dominique	OEDERLIN Pierre SCHNEEBERGER Maurice			
TRIBUNAL ADMINISTRATIF	de BOCCARD Philippe	VIMIC Nathalie	PEYROT Nicolas BONARD Yves	TORELLO Mario- Dominique			
TRIBUNAL CONFLITS							(hors parti) ENGEL Pierre-H JEANRENAUD Ren.
1ère INSTANCE et INSTRUCTION	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASGHAR Patrick	LAEMMEL Arlette XXXXXXXXX BERTANI Lorella ZWAHLEN-STAMM Liliane	LACOUR Claude STICKEL-CICUREL Josiane	MEHLING Henri COTTIER Jacques BUONOMO Christian HENCHOZ Dominique Mme ROULET Jacques			(écologiste) MANDOLFIA Marin
assesseurs TRIB. POLICE		DROZE Jean-Claude	SCHERRER Maurice	BERTA Jean-Jacques	WILLENER Jacqueline		
assesseurs CH. ACCUSATION	PORTALES Jean-Jacques	ROSSELET Yvette					
Assess. suppl. TP & CH. ACCUS.		JORIMANN Michel PACHOUD Pierre	MARFURT Christiane	LACHAVANNE Albert CHAUFFAT Albert GROB Jean	CHARPIÉ Verena	JENNI Hermann	
TRIBUNAL JEUNESSE							
suppléants	GASSER Pierre	SAYEGH Christine	MUHLSTEIN Sonia	NANCHEN Henri			
médecins			SEIGNE Jean-Maurice	VARONIER Hubert-Silvio			
pédagogues		RUFER Jacques	FILLIETTAZ Claire				
suppl. médéc.	HUGUENIN Michel	MUHLETHALER Maurice		DAYER Louis			
suppl. pédag.	SORMANI Jean-Jacques JOURNET Roger			BESSON Marie-Josèphe			
JUSTICE DE PAIX	CORBAT Jean-Louis	WEYENETH-WUARIN Ariane	KUPFER-GALLAND Catherine MICHEL Cédric- Laurent				
TOTAL : 77 (+ 1 poste vacant)	16	17	19	18	2	1	4
100 %	20,78 %	22,08 %	24,67 %	23,37 %	2,60 %	1,30 %	5,20 %

## EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 1993

- 14.01.1993 Grand Conseil : - Election de M. Salvatore AVERSANO, ancien substitut du Procureur général (1.6.72-9.4.81) et ancien juge d'instruction (9.4.81-31.8.86), à la fonction Procureur.  
Serment et entrée en fonction : 14.1.93.
- Election de Me Mario-Dominique TORELLO, avocat, à la fonction de juge suppléant Tribunal administratif dès le 1.5.93, en remplacement de Mme Laure BOVY, élue cette date juge à cette juridiction.  
Serment : 14.1.93.
- 11.02.1993 Grand Conseil : - Election de Me Claude ULMANN, avocat et juge suppléant au Tribunal de première instance, au Tribunal de police et à l'Instruction, à la fonction de juge suppléant à la Cour de justice, dès le 1.8.93, en remplacement de M. Georges CURTIN, ancien magistrat de carrière (retraité), atteint dès cette date par la limite d'âge.  
Serment : 11.2.93.
- Election de M. Maurice SCHERRER, fonctionnaire retraité, à la fonction de conseiller au Tribunal de police, dès le 1.7.93, en remplacement de M. Jacques CHAPPUIS, atteint dès cette date par la limite d'âge.  
Serment : 12.2.93.
- 11.03.1993 Grand Conseil : - Election de Me Patrick MALEK-ASGHAR, avocat, à la fonction de juge suppléant Tribunal de première instance, au Tribunal de police et à l'Instruction, dès le 1.8.93, en remplacement de Me Claude ULMANN, élu dès cette date juge suppléant Cour de justice.  
Serment : 11.3.93.
- 2.04.1993 Ordre des avocats : assemblée générale.
- Réélection, comme membres du Comité, de MMes Alain Bruno LEVY, Philippe NEYROT, Michel VALTICOS, et élection de Me Dominique HENCHOZ, en remplacement de Me Jacques TERRACINA qui déclinait une réélection.
- Remise de la médaille de l'Ordre à Me Jacques HERREN, ancien Bâtonnier.
- 3.04.1993 Décès de M. Maurice CUENOD, juge retraité, ancien Président du Tribunal de première instance puis de la Cour de justice.
- 22.04.1993 Cérémonie au Tribunal administratif, en l'honneur de M. Michel LANFRANCHI, juge et ancien Président de cette juridiction, à l'occasion de sa retraite dès le 1.5.93. Discours de M. Jean-Jacques GRANDJEAN, Président de ce Tribunal, de M. Bernard BERTOSSA, Procureur général, de M. Bernard ZIEGLER, Conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police, de M. Bruno de PREUX, Bâtonnier de l'Ordre des avocats. Réponse de M. Michel LANFRANCHI.

- 30.04.1993 Départ à la retraite de M. Raymond FOEX, Greffier de la Cour de justice et de la Cour de cassation.
- 14.05.1993 Grand Conseil : - Election de M. Pierre-Yves DEMEULE, vice-président de la Cour de justice, à la fonction de Président de cette juridiction, dès le 1.6.93, en remplacement de M. Pierre-Christian WEBER (fin de mandat).
- Election de M. Pierre HEYER, à la fonction de vice-président de la Cour de justice, dès le 1.6.93, en remplacement de M. Pierre-Yves DEMEULE, élu Président.
- Election de Mme Renate PFISTER-LIECHTI, vice-présidente du Tribunal de première instance, à la fonction de Présidente de cette juridiction, dès le 1.6.1993, en remplacement de M. Michel CRIBLET (fin de mandat).
- Election de Mme Antoinette SALAMIN, à la fonction de vice-présidente du Tribunal de première instance, dès le 1.6.1993, en remplacement de Mme Renate PFISTER-LIECHTI, élue Présidente.
- 18.06.1993 Décès de M. Jean STAHLI, ancien premier clerc d'avocat et huissier judiciaire.
- 22.06.1993 Décès de Me Jacques PUGNAT, avocat, ancien juge suppléant au Tribunal administratif, puis à la Cour de cassation.
- 24.06.1993 Grand Conseil : - Election de Mme Marguerite JACOT-DES-COMBES, juge à la Justice de paix et à la Chambre des tutelles, à la fonction de juge à la Cour de justice, dès le 1.10.1993, en remplacement de M. Francis STRUB (limite d'âge).  
Serment : 24.6.93.
- Election de Me Gilles STICKEL, avocat et juge suppléant à la Justice de paix et à la Chambre des tutelles, à la fonction de juge suppléant à la Cour de justice, dès le 1.1.94, en remplacement de Me Annette MATILE (limite d'âge).  
Serment : 24.6.93.
- Election de M. Paul DUNNER, comme juge assesseur, représentant les locataires, au Tribunal des baux et loyers, dès le 1.2.1994, en remplacement de M. Pierre MONTFORT (limite d'âge).  
Serment : 24.6.93. M. Paul DUNNER a renoncé, le 17.11.93, à son élection.
- 30.07.1993 Décès de M. René SCHAFROTH, greffier-adjoint retraité du Tribunal de première instance.
- 16.09.1993 Grand Conseil : - Election de Mme Fabienne PROZ JEANNERET, avocate et juge suppléante au Tribunal de la jeunesse, à la fonction de juge à la Justice de paix et à la Chambre des tutelles, dès le 1.10.93, en remplacement de Mme Marguerite JACOT-DES-COMBES, élue dès cette date juge à la Cour de justice.  
Serment : 16.9.93.

- 29.09.1993 Démission, avec effet au 31.12.93, de M. Patrick BLASER, ancien substitut du Procureur général, ancien juge d'instruction, juge au Tribunal de première instance et de pol (retour au barreau).
- 1.10.1993 Entrée en fonction de Me Jean-Bernard SCHMID, avocat, comme Greffier-juriste de la Cour de just et de la Cour de cassation, en remplacement de M. Raymond FOËX, retraité. M. Gil MONNEY est nommé greffier chef des cours pénales et Mme Anne-Marie VERDEL FROE est nommée greffière cheffe des cours civiles.
- 7.10.1993 Grand Conseil : - Loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 1); modifiant le code procédure pénale (E 3 5); modifiant la loi fixant le nombre de certains magistr du Pouvoir judiciaire (E 2 2). Attribution de la Chambre d'accusation à la Cour justice.
- Loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 1). Attribution d' large autonomie administrative au Pouvoir judiciaire et institution d'une Commis: de gestion, Présidée par le Procureur général et composée des Présidents juridiction, ainsi que de deux fonctionnaires élus.
- Election de Mme Yvette DAOUDI BEUCHAT, à la fonction de vice-présidente de Justice de paix et de la Chambre des tutelles, en remplacement de Mme Margue JACOT-DES-COMBES, élue juge à la Cour de justice.
- Election de M. Cédric-Laurent MICHEL, avocat, à la fonction de juge suppléant Justice de paix et à la Chambre des tutelles, dès le 1.1.94, en remplacement d Gilles STICKEL, élu dès cette date juge suppléant à la Cour de justice.  
Serment : 5.11.93.
- 23.10.1993 Décès de M. Claude GUILLAUME-GENTIL, juriste à la juridiction des Prud'hommes.
- 26.11.1993 Association des magistrats  
Assemblée générale : Renouvellement du mandat de trois membres du Comité : M. Dominique SCHUC juge au Tribunal administratif, M. Jean-Louis CROCHET, juge d'instruction e Stéfane ESPOSITO, substitut du Procureur général.
- 30.11.1993 Démission de Mme Lissa SERCOMANENS, Greffière-juriste de la juridiction des Prud'hommes.
- 1.12.1993 Promotion de M. Hubert MONTAVON, Greffier-juriste de la juridiction des Baux et loyers, fonction de Greffier-juriste de la juridiction des Prud'hommes.
- 2.12.1993 Grand Conseil : - Election de Mme Suzanne CASSANELLI, juge d'instruction, à la fonction de ju Tribunal de première instance, dès le 1.1.94, en remplacement de M. Patrick BL démissionnaire dès cette date.  
Serment : 2.12.93.
- Election de Me Pierre GASSER, avocat, à la fonction de juge suppléant au Tri de la jeunesse, en remplacement de Mme Fabienne PROZ JEANNERET, élue juge de pa à la Chambre des tutelles, dès le 1.10.93.  
Serment et entrée en fonction : 2.12.93.



- 16.12.1993 Grand Conseil : - Election de M. Olivier DEFERNE, avocat, à la fonction de juge assesseur représentant les locataires, à la Chambre d'appel des baux et loyers, en remplacement de M. Jean-Bernard SCHMID, élu Greffier-juriste de la Cour de justice et de la Cour de cassation.  
Serment et entrée en fonction : 17.12.93.
- 22.12.1993 Arrêté du Conseil d'Etat relatif à l'élection de deux fonctionnaires du Pouvoir judiciaire à la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire instituée par l'article 75 A LOJ.  
  
Sont proclamés élus sans scrutin, pour la période administrative se terminant à fin mai 1996, MM. Claude STUDER et Alain EIMANN, tous deux présentés par l'Association des fonctionnaires et employés du Pouvoir judiciaire (AFEPJ).
- 28.12.1993 Décès de M. Pierre DINICHERT, vice-Président de la Cour de cassation, ancien Président de cette juridiction et ancien substitut du Procureur général, juge d'instruction et Président du collège des juges d'instruction.
- 31.12.1993 Départ à la retraite de M. Robert KNEUSS, Greffier du Tribunal de la jeunesse, après 39 ans et demi de services à l'Etat, dont 26 au Tribunal de la jeunesse.

\*

\* \*

